



POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES QUÉBÉCOIS : ENTRE INFLATION ET INTERVENTIONS PUBLIQUES - ÉVOLUTION RÉCENTE

Regard CFFP R2026/11

FRÉDÉRICK HALLÉ-ROCHON
SUZIE ST-CERNY
LUC GODBOUT

JUIN 2026

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a débuté ses activités en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse :

<http://cffp.recherche.usherbrooke.ca>.

Frédéric Hallé-Rochon et **Suzie St-Cerny** sont chercheurs à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et titulaire et chercheur à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques
École de gestion, Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
cffp.eg@USherbrooke.ca

Pour citer ce texte :

Frédéric HALLÉ-ROCHON, Suzie ST-CERNY et Luc GODBOUT (2026), « Pouvoir d'achat des ménages québécois : entre inflation et interventions publiques - Évolution récente », *Regard CFFP R2026/11*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 39 p.

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte.....	1
1. Inflation, coût de la vie et autres concepts liés.....	2
1.1 La mesure de l'inflation et du coût de la vie	2
1.2 Inflation selon la composition du panier de consommation	4
1.3 Pouvoir d'achat	8
1.4 Perceptions et sécurité économique.....	9
2. Interventions des gouvernements agissant sur le pouvoir d'achat ou le coût de la vie	13
3. Aspects méthodologiques	19
3.1 Revenu	19
3.2 Ménages	19
3.3 Données	20
3.4 Méthode de calcul – Indicateur de pouvoir d'achat	20
4. Résultats	22
4.1 Personne seule	22
4.2 Couple sans enfant	23
4.3 Couple avec enfants	24
4.4 Famille monoparentale	25
4.5 Aîné seul.....	26
4.6 Couple aîné	27
Conclusion	31
Annexe 1. À chacun son mécanisme d'indexation	34
Annexe 2. Revenu disponible ajusté pour la taille du ménage en dollars constants de 2026	36
Annexe 3. Ménages aînés selon l'âge.....	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Inflation par catégorie de l'IPC et pondération du panier de consommation de l'IPC et des ménages selon leur quintile de revenu, Québec, 2023	5
Tableau 2.	Mesures d'interventions budgétaires et fiscales des gouvernements avec effets sur le coût de la vie ou le pouvoir d'achat des particuliers, du dernier trimestre 2021 au deuxième trimestre 2026	13
Tableau 3.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Personne seule, Québec.....	23
Tableau 4.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple sans enfant, Québec ..	24
Tableau 5.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple avec enfants, Québec .	25
Tableau 6.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Famille monoparentale, Québec	26
Tableau 7.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Aîné seul, Québec	27
Tableau 8.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple aîné, Québec	28
Tableau 9.	Période 2019-2022 - Indice de pouvoir d'achat par type de famille, Québec, Indice de 2022, indice base 2019 = 100.....	31
Tableau 10.	Période 2022-2025 - Indice de pouvoir d'achat par type de famille, Québec, Indice de 2025 et variation en points de pourcentage entre 2022 et 2025, indice base 2019 = 100.....	32
Tableau 11.	Période 2025-2026 - Indice de pouvoir d'achat par type de famille, Québec, Indice de 2026 et variation en points de pourcentage entre 2025 et 2026, indice base 2019 = 100.....	33
Tableau 12.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Aîné seul âgé entre 65 et 69 ans, Québec.....	38
Tableau 13.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple aîné âgé entre 65 et 69 ans, Québec	38
Tableau 14.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Aîné seul âgé de plus de 70 ans, Québec.....	39
Tableau 15.	Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple aîné âgé de 70 ans et plus, Québec	39

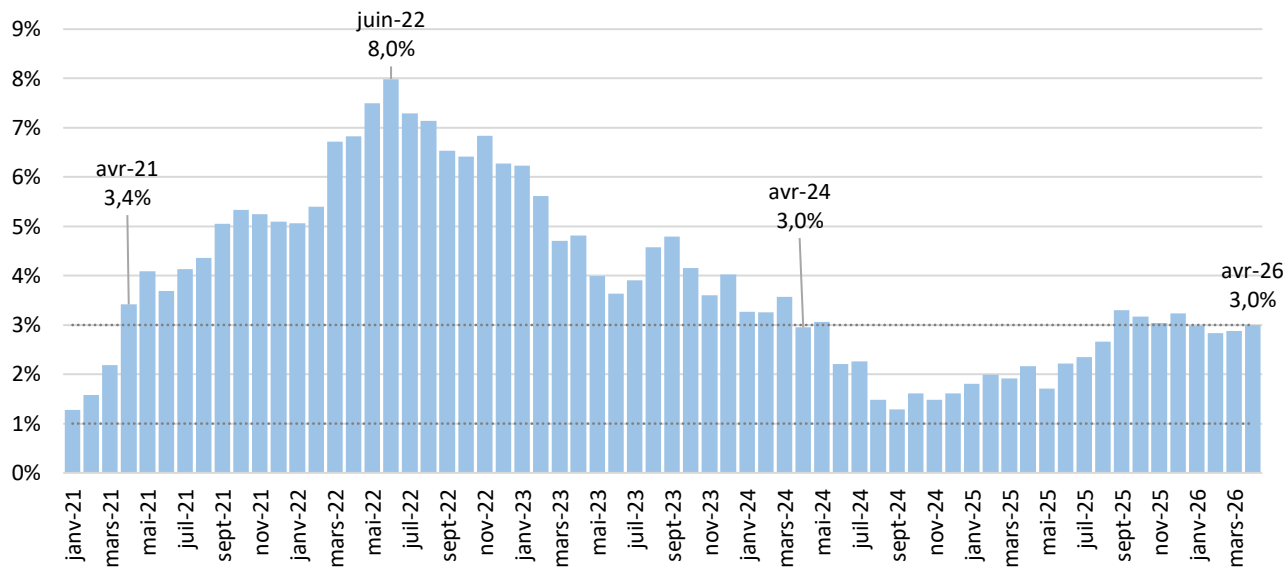
LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Inflation année sur année au Québec, variation de l'IPC d'ensemble mensuel par rapport à l'indice du même mois l'année précédente, en pourcentage.....	1
Figure 2.	Indice implicite des prix (IIP) de la consommation finale des ménages et indice des prix à la consommation (IPC), Canada, variation en pourcentage d'un trimestre d'une année sur le même trimestre de l'année précédente	3
Figure 3.	Structure du panier de l'IPC (2024) et croissance de l'IPC moyen par catégorie (2025), Québec (en pourcentage).....	4
Figure 4.	Composition du panier de l'IPC Québec et de la consommation moyenne des personnes seules selon l'Enquête sur les dépenses des ménages, 2021	5
Figure 5.	Évolution des indices de certaines composantes du panier de l'IPC, taux de croissance d'un mois par rapport au même mois de l'année précédente, janvier 2021 à avril 2026	6
Figure 6.	Taux d'indexation du système d'impôt et transferts du gouvernement du Québec et taux d'inflation, Québec, 2019-2026, en pourcentage	9
Figure 7.	Perceptions par les consommateurs de l'inflation courante et observations de l'inflation du 4 ^e trimestre de 2014 au 1 ^{er} trimestre de 2026, Québec, en pourcentage	10
Figure 8.	Attentes d'inflation et croissance des salaires attendue du 4 ^e trimestre de 2014 au 1 ^{er} trimestre de 2026, Québec, en pourcentage	11
Figure 9.	Actions prises en fonction des attentes par rapport à l'inflation, Québec, en pourcentage	11
Figure 10.	Pourcentage des ménages jugeant facile ou très facile de répondre financièrement à leurs besoins, Canada	12
Figure 11.	Estimation de la valeur financière des interventions au Québec, 2021 à 2026, en millions de dollars	18

MISE EN CONTEXTE

L'intérêt sur la question du pouvoir d'achat s'est éveillé avec l'inflation importante à partir du deuxième trimestre de 2021. En effet, le taux d'inflation mesuré par la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) d'avril 2021 comparé à celui d'avril 2020 (taux années sur année) était de 3,4 %. Ce taux dépassait le seuil maximum de la fourchette cible de la Banque du Canada, soit entre 1 % et 3 %. Ce n'est qu'en avril 2024 que le taux année sur année est redescendu à 3 %, après avoir atteint un sommet de 8 % en juin 2022¹.

Figure 1. **Inflation année sur année au Québec, variation de l'IPC d'ensemble mensuel par rapport à l'indice du même mois l'année précédente, en pourcentage**



Source : Statistique Canada. Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation.

Si l'inflation générale est revenue dans sa fourchette cible, la variation des prix de certaines catégories de biens et services a continué d'être plus élevée, c'est notamment le cas de l'alimentation et du logement. Les taux plus élevés pour ces biens conjugués à un taux d'inflation d'ensemble en augmentation depuis quelques mois, naviguant maintenant autour de 3 %, continuent d'alimenter l'intérêt et une certaine inquiétude quant au pouvoir d'achat et au coût de la vie des ménages québécois.

C'est dans ce contexte que le présent texte vise à faire état, à l'aide des données les plus récentes, de l'évolution du pouvoir d'achat entre 2019 et 2022 pour divers types de ménages, et surtout, à présenter l'évolution probable du pouvoir d'achat pour 2022 à 2025 et jusqu'en 2026. Avant de présenter ces résultats, le texte rappelle d'abord les définitions de divers concepts soulevés quand il est question d'inflation, puis présente une recension des gestes gouvernementaux qui ont contribué à la hausse ou au maintien du pouvoir d'achat depuis 2021.

¹ Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01, IPC d'ensemble du Québec.

1. INFLATION, COÛT DE LA VIE ET AUTRES CONCEPTS LIÉS

Il importe de distinguer les concepts de l'inflation, du coût de la vie et du pouvoir d'achat. De manière générale, **l'inflation** est définie comme une hausse du niveau moyen des prix. Rappelons qu'une réduction du taux d'inflation ne signifie pas une baisse de prix, mais bien que le rythme auquel les prix augmentent ralentit.

1.1 La mesure de l'inflation et du coût de la vie

La politique de ciblage de l'inflation au Canada, mise en place en 1991, vise à ce qu'elle se maintienne dans une fourchette de taux entre 1 % et 3 %, pour une moyenne de 2 %. Le taux utilisé est le taux d'augmentation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) global du Canada. Selon la Banque du Canada, *l'IPC est l'estimation la plus pertinente de l'évolution du coût de la vie pour la majorité des Canadiens, car il se compose de biens et de services tels que les aliments, le logement, le transport, les meubles, les vêtements, les loisirs et d'autres articles généralement achetés par les Canadiens*².

Le cadre actuel de la politique monétaire, dans lequel on trouve notamment la cible d'inflation, est valide jusqu'au 31 décembre 2026. Celui-ci est revu tous les cinq ans³.

Ainsi, l'inflation est mesurée comme la variation d'un indice de prix entre deux périodes. L'IPC est l'indice de prix le plus fréquemment utilisé. Calculé par Statistique Canada, il mesure le coût d'un panier fixe de biens et services. Ces biens et services sont divisés en huit catégories :

- Aliments
- Logement
- Dépenses courantes, Ameublement et équipement du ménage
- Vêtements et chaussures
- Transports
- Soins de santé et soins personnels
- Loisirs, formation et lecture
- Boissons alcoolisées, tabac et cannabis récréatif.

Il est important de mentionner que la composition du panier de biens et services évolue dans le temps pour représenter le plus fidèlement possible la consommation d'un ménage moyen au Canada et au Québec⁴.

Le **coût de la vie** représente, quant à lui, *la somme nécessaire pour se procurer les biens et services essentiels afin de maintenir un niveau de vie*⁵, mesuré la plupart du temps par la variation de l'IPC. Il faut toutefois comprendre que ce n'est pas une mesure parfaite du changement du coût de la vie. L'IPC mesure les prix d'un panier moyen fixe de biens et services. Or, chaque ménage subit l'inflation de manière différente selon son revenu et selon ses préférences d'achats. Également, le ménage adaptera sa consommation de biens et services en fonction des prix relatifs de ces derniers. Il est en effet

² Banque du Canada. *Mesures de l'inflation*

³ Banque du Canada (2021). *Renouvellement du cadre de politique monétaire*, 96 p.

⁴ Statistique Canada (2019), *Une analyse de la mise à jour du panier de l'Indice des prix à la consommation de 2019, sur la base des dépenses de 2017*.

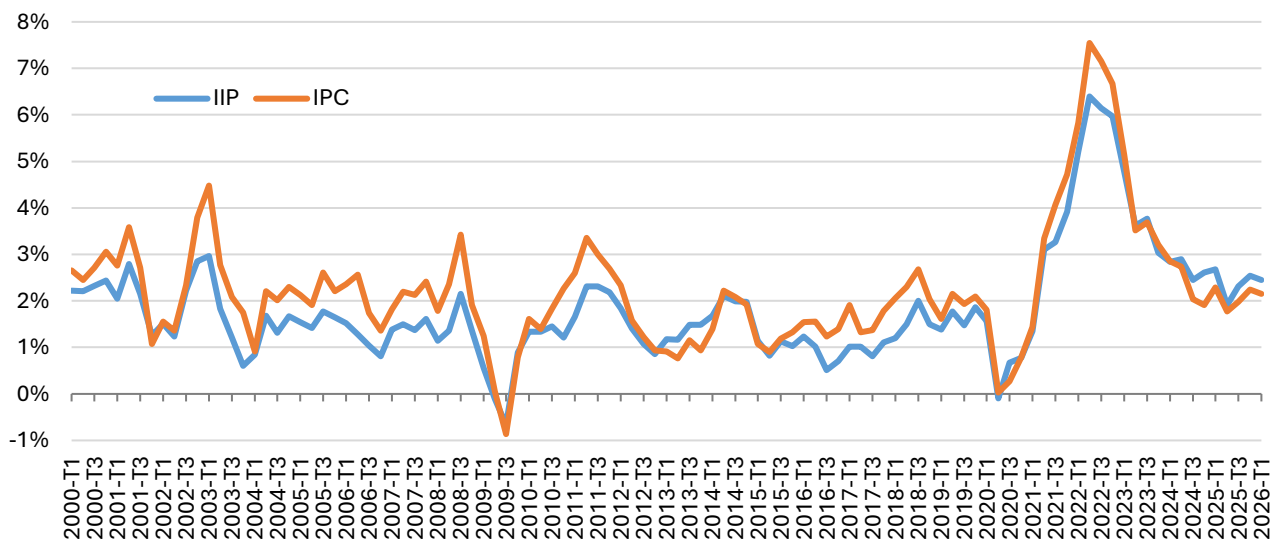
⁵ Gouvernement du Canada, TERMIUM Plus, banque de données terminologique et linguistique du gouvernement du Canada, <https://www.btb.termiumpplus.gc.ca/>.

possible, en partie, d'atténuer la hausse du coût d'un panier de biens et services en substituant certains produits ou services par d'autres qui n'ont pas connu la même variation de prix, ce qui permet de maintenir le niveau de vie à un moindre coût. À cet égard, dans son *Baromètre 2023*, l'Observatoire de la consommation responsable a montré que parmi les Québécois ayant réduit leur consommation en 2023, 77,1 % ont remplacé certains produits habituels par d'autres moins cher et 71,3 % vont davantage dans les magasins (et épiceries) à rabais⁶. Ainsi, même si à première vue la variation du coût de la vie dépend uniquement des prix, dans les faits, d'autres facteurs jouent. Il est donc possible que l'IPC survalue, dans certains cas, la hausse réelle du coût de la vie d'un ménage.

D'autres indices de prix existent. Il y a par exemple l'indice implicite des prix (IIP) de la composante « dépenses de consommation finale des ménages » du PIB. À ce titre, il pourrait être considéré comme un meilleur indicateur du coût de la vie. En effet, comme il s'agit de l'évolution des prix de la consommation finale des ménages, cela intègrerait donc les substitutions effectuées s'il y a lieu pour maintenir un niveau équivalent d'« utilité » ou « bien-être » de la consommation à un prix plus bas. La figure 2 trace l'inflation canadienne calculée à l'aide de cet indice et de l'IPC, sur une base trimestrielle. On y constate que la variation de l'IIP est généralement moindre que la variation de l'IPC.

Sur l'ensemble de la période, l'IPC trimestriel (trimestre sur même trimestre de l'année précédente) a varié en moyenne de 2,2 % comparativement à 1,8 % pour l'IIP. La moyenne des variations année sur année depuis le 2^e trimestre de 2021 jusqu'au 1^{er} trimestre de 2026 sont de 3,7 % pour l'IPC comparativement à 3,6 % pour l'IIP. Notons toutefois que la méthodologie de construction et les composantes de l'IIP diffèrent de celles de l'IPC. Pour ce dernier, l'évaluation des prix des biens et services qui y est incluse est précise et détaillée, d'où son utilisation plus généralisée comme déflateur.

Figure 2. **Indice implicite des prix (IIP) de la consommation finale des ménages et indice des prix à la consommation (IPC), Canada**, variation en pourcentage d'un trimestre d'une année sur le même trimestre de l'année précédente



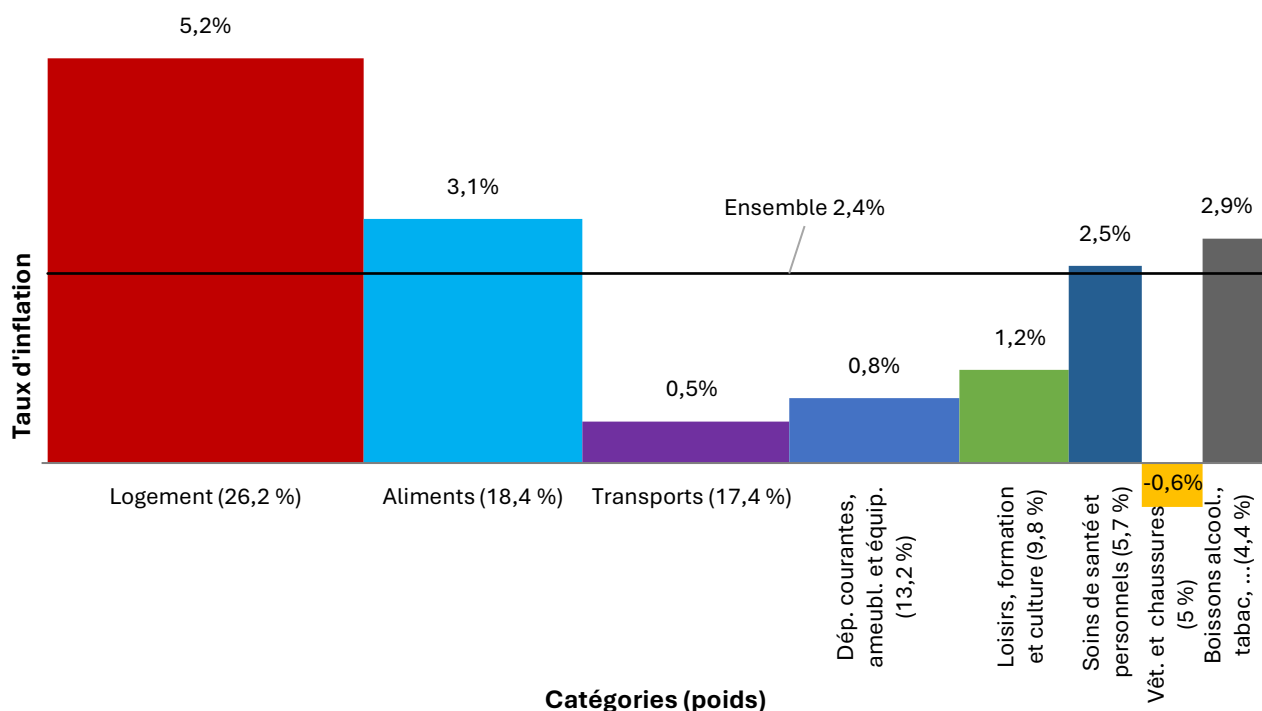
Sources : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0106-01 et 18-10-0004-01

⁶ Observatoire de la consommation responsable (2023). *Baromètre 2023 de la consommation responsable – Édition spéciale coût de la vie*, Université du Québec à Montréal, <https://ocresponsable.com/barometre-2023/>

1.2 Inflation selon la composition du panier de consommation

La figure 3 présente la structure du panier de l'IPC selon les catégories principales de biens et services. L'abscisse tient compte de l'importance relative de chacune des catégories, par exemple, dans le panier de l'IPC, les dépenses d'alimentation comptent pour 18,4 % du total des dépenses de consommation. On peut donc constater que si en moyenne l'IPC en 2025 a crû de 2,4 %, certaines catégories ont connu des augmentations de prix supérieures (logement 5,2 %), d'autres inférieures (Loisir, formation et culture 1,2 %) ou encore en baisse (vêtements et chaussures -0,6 %).

Figure 3. **Structure du panier de l'IPC (2024) et croissance de l'IPC moyen par catégorie (2025), Québec (en pourcentage)**



Sources : Statistique Canada, Tableaux 18-10-0004-01 et 18-10-0007-01.

En plus d'être atténué par des substitutions possibles, le coût de la vie auquel fait face un ménage dépend de sa composition et de ses propres choix de consommation, qui peuvent différer du panier moyen de consommation à partir duquel on calcule l'IPC.

Le tableau 1 permet d'illustrer cela à l'aide des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages par quintile pour l'année la plus récente disponible, soit 2023.

Les deux premières colonnes présentent l'inflation de 2023 pour les principales catégories de l'IPC et leur pondération dans le panier de l'IPC. Les cinq colonnes suivantes présentent la répartition des dépenses de consommations des ménages en fonction de leur quintile de revenus avant impôt, pour les quintiles de revenu inférieur et supérieur, aussi pour 2023. L'importance relative des dépenses par catégorie varie donc selon le revenu et diffère également du panier de consommation moyen de l'IPC. Par exemple, dans le panier de l'IPC, les aliments comptent pour 18,2 % du total, alors que cette proportion en 2023 atteignait 23,1 % pour le quintile inférieur et 15,9 % pour le quintile supérieur. Si

l'inflation de l'IPC d'ensemble est de 4,5 %, elle peut différer selon le quintile, par exemple 4,9 % pour le quintile inférieur et 4,4 % pour les deux quintiles supérieurs.

Tableau 1. **Inflation par catégorie de l'IPC et pondération du panier de consommation de l'IPC et des ménages selon leur quintile de revenu, Québec, 2023**

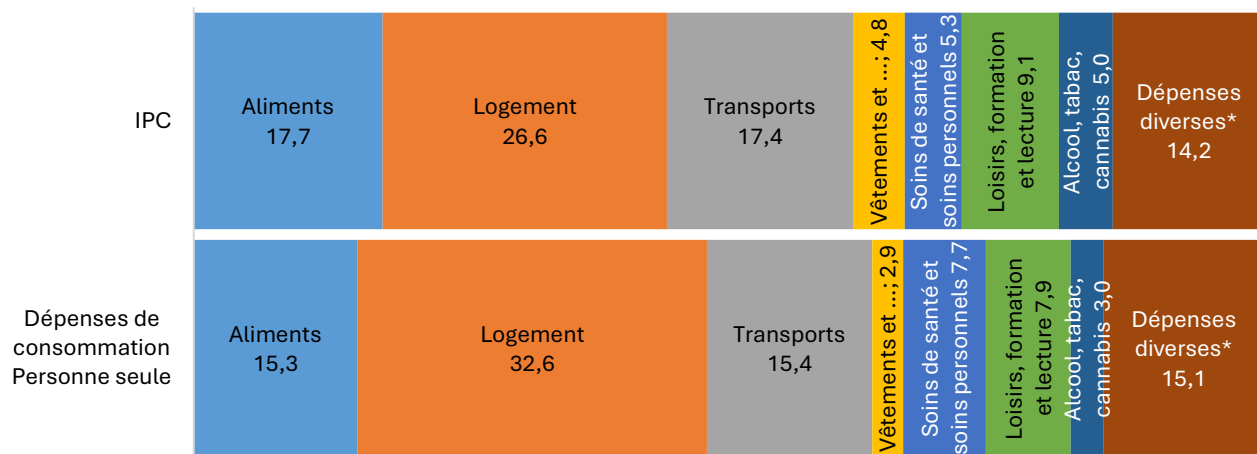
	Inflation	Pondération panier IPC	Répartition des dépenses par quintile de revenu				
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Aliments	8,3 %	18,2	23,1	17,1	18,1	16,2	15,9
Logement	6,2 %	25,2	29,7	27,9	27,4	26,2	26,6
Vêtements et chaussures	1,0 %	5,4	3,2	3,8	4,1	4,1	3,7
Transport	1,6 %	17,3	12,5	17,5	17,2	18,0	17,2
Soins de santé et soins personnels	5,0 %	6,1	5,5	7,2	7,0	7,5	7,3
Loisirs, formation et lecture	3,6 %	9,8	5,9	8,2	8,0	9,2	11,2
Boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis récréatif	6,2 %	4,7	4,6	3,9	3,9	2,9	2,7
Dépenses diverses* courantes, ameublement et équipement du ménage	1,1 %	13,3	15,5	14,5	14,3	15,9	15,2
Ensemble	4,5 %	100	100	100	100	100	100
Inflation selon pondération		4,5 %	4,9 %	4,5 %	4,6 %	4,4 %	4,4 %

Note : Pour l'EDM, inclut dépenses courantes, ameublement et équipement ménager et dépenses diverses

Sources : Statistique Canada, Tableaux 11-10-0223-01, 18-10-0007-01 et 18-10-0004-01.

La figure 4 illustre, quant à elle, la structure du panier de biens et services de l'IPC pour les catégories principales de consommation dans le panier de l'IPC et selon la consommation moyenne d'un ménage d'une personne. Comme on pouvait s'y attendre, le logement prend une place plus grande dans le panier de consommation d'une personne seule et l'alimentation une part moins grande.

Figure 4. **Composition du panier de l'IPC Québec et de la consommation moyenne des personnes seules selon l'Enquête sur les dépenses des ménages, 2021**



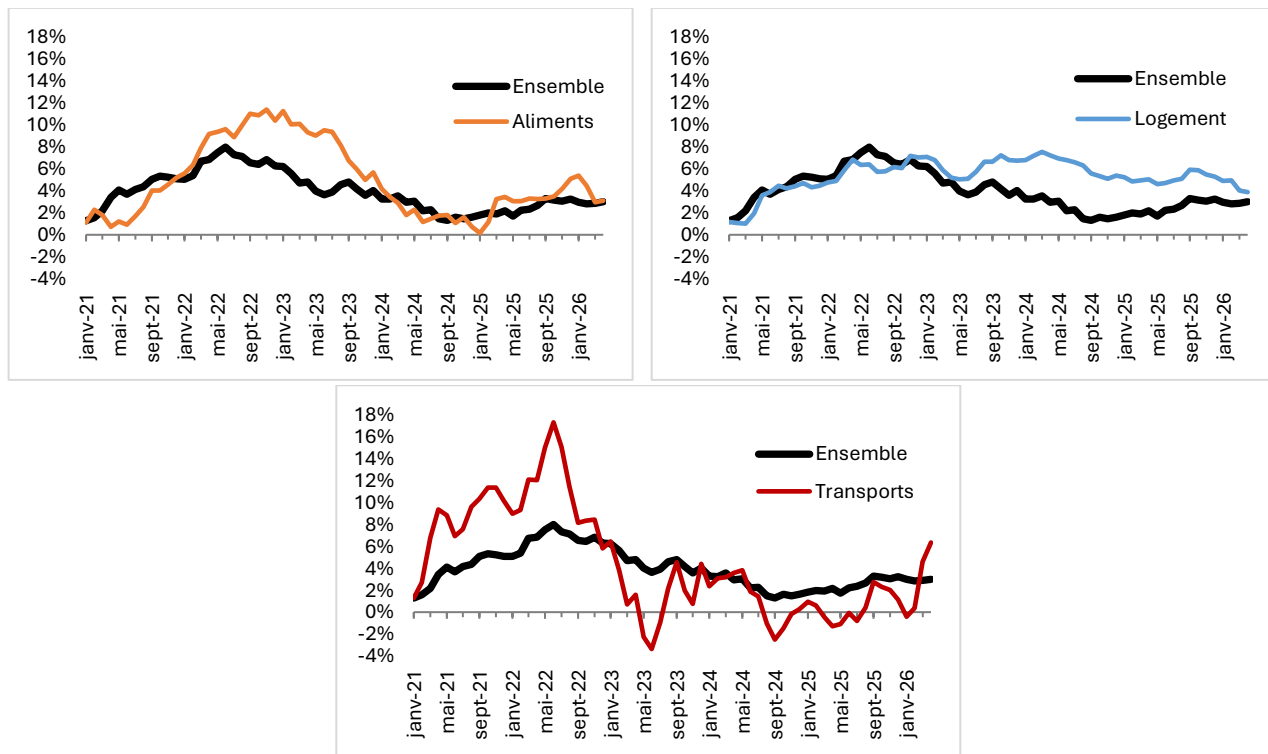
Note : Inclut dépenses courantes, ameublement et équipement ménager et dépenses diverses.

Sources : Statistique Canada, Tableau 18-10-0007-01 et Statistique Canada (2026), Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

L'importance relative de chaque composante du panier de consommation des ménages influence donc nécessairement l'inflation à laquelle fait face un ménage, selon sa composition et son revenu.

La figure 5 présente l'évolution des trois composantes les plus importantes du panier de consommation : Aliments, Logement et Transports. Selon les périodes, l'inflation de ces catégories de biens et services sera plus ou moins élevée que l'inflation de l'ensemble du panier de consommation.

Figure 5. **Évolution des indices de certaines composantes du panier de l'IPC, taux de croissance d'un mois par rapport au même mois de l'année précédente, janvier 2021 à avril 2026**

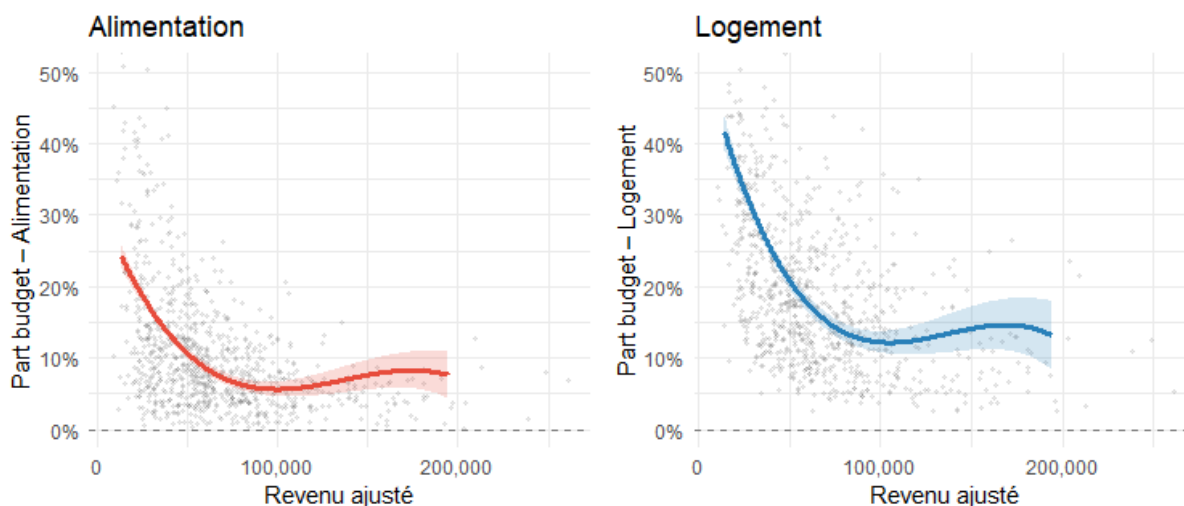


Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0004-01.

ENCADRÉ 1. COURBES D'ENGELS ESTIMÉES – ALIMENTATION ET LOGEMENT

Les courbes d'Engel permettent d'analyser la relation entre le niveau de vie des ménages et la structure de leurs dépenses. À partir des microdonnées de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) de 2021, des courbes d'Engel ont été estimées pour le logement et l'alimentation achetée en magasin en utilisant le revenu total et les parts budgétaires correspondantes comme variables dépendantes. Afin de tenir compte de la taille des ménages, le revenu a été ajusté à l'aide de l'échelle racine carrée.

Les résultats montrent que la part des dépenses consacrées à l'alimentation et au logement diminue avec le niveau de vie, ce qui est conforme aux résultats bien établis dans la littérature. Cette décroissance est observée pour l'alimentation, dont la part passe d'un peu moins de 25 % chez les ménages à faible niveau de vie à moins de 10 % chez les ménages plus aisés.



Note : Certaines observations ne sont pas visibles en raison des limites imposées à l'axe des X des graphiques.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)*, 2021, microdonnées à grande diffusion.

Pour le logement, la part budgétaire diminue également fortement, passant d'un peu plus de 40 % à entre 15 et 20 % à mesure que le niveau de vie augmente. La spécification cubique suggère toutefois une stabilisation, voire une légère remontée de cette part aux niveaux de revenu plus élevés.

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence. D'une part, au-delà de 100 000 \$ de dépenses totales, le plus faible nombre d'observations dans cette portion de la distribution entraîne une incertitude statistique plus élevée, comme l'illustre la zone ombragée. D'autre part, ils reposent seulement sur des données de nature statique, issues de l'observation d'une seule année.

Toutefois, ces constats permettent de mieux comprendre la perception différenciée de l'inflation d'ensemble selon le niveau de revenu. Comme les ménages à faible revenu consacrent une part beaucoup plus importante de leur budget à l'alimentation et au logement, une hausse des prix dans ces catégories de biens se traduit mécaniquement par une hausse plus importante de leur coût de vie réel. Autrement dit, même si le taux d'inflation agrégé est identique pour tous les ménages, son impact est non homogène : il est amplifié pour les ménages à faible revenu, pour lesquels ces biens essentiels dominent la structure de consommation. Cette asymétrie contribue ainsi à expliquer pourquoi les épisodes inflationnistes récents peuvent être perçus comme plus contraignants par les ménages en bas de la distribution des revenus.

Aspects méthodologiques

Les observations extrêmes ont été exclues sur la base d'un critère de plus ou moins trois écarts-types appliqué au logarithme des revenus. Les estimations sont pondérées à l'aide des poids d'enquête. Les relations ont été modélisées à l'aide d'un polynôme cubique en niveau, permettant de capter des non-linéarités dans la relation entre le revenu et la part budgétaire. Par ailleurs, les prédictions sont restreintes à l'intervalle compris entre le 1^{er} et 99^e percentile du revenu ajusté afin d'éviter l'extrapolation dans les régions à faible densité d'observations où les polynômes produisent des comportements asymptotiques peu plausibles sur le plan économique. Cette

spécification est retenue afin de conserver une flexibilité fonctionnelle comparable aux approches logarithmiques, telle que Banks et coll. (1997)⁷, tout en maintenant une interprétation directe en niveau.

Formellement, le modèle estimé s'écrit comme suit :

$$w_i = \beta_0 + \beta_1 x_i + \beta_2 x_i^2 + \beta_3 x_i^3 + \varepsilon_i$$

où w_i représente la part budgétaire du bien considéré et x_i le revenu total ajusté du ménage i . Le paramètre β_0 correspond à la constante, tandis que β_1 , β_2 , et β_3 capturent respectivement les effets linéaire, quadratique et cubique du revenu total ajusté sur la part budgétaire. Enfin, ε_i désigne le terme d'erreur, censé capter les facteurs non observés influençant la part de dépense.

1.3 Pouvoir d'achat

Le **pouvoir d'achat** est défini comme *la capacité d'achat de biens et de services que procure à une personne ou à un groupe de personnes l'ensemble de ses revenus ou de ses disponibilités*⁸. Donc, le pouvoir d'achat dépend à la fois du niveau de revenu et des prix.

L'évolution du pouvoir d'achat varie alors selon l'évolution du revenu des ménages et les changements dans les prix. Si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente et vice-versa. Sur cette base, il convient de souligner que la simple augmentation des prix n'est pas suffisante pour conclure à la baisse du pouvoir d'achat ; tout dépendra de l'évolution observée des revenus. L'inflation aura un effet négatif réel sur le pouvoir d'achat si, et seulement si, les revenus croissent à un rythme plus faible.

Pour se prononcer quant à l'évolution du pouvoir d'achat, il faut donc comparer l'évolution du revenu à l'évolution des prix. La question de l'évolution des prix a été abordée précédemment.

Pour ce qui est du revenu à considérer pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat, il doit inclure l'ensemble des revenus privés (salaire, travailleur indépendant, placements, rentes, etc.), mais également les prestations et les transferts versés par les administrations publiques. Enfin, il faut également tenir compte des impôts et cotisations payées. On obtient alors le revenu qui reste disponible pour la consommation et pour l'épargne.

Du côté des impôts et transferts socio-fiscaux, une **indexation** annuelle des principaux paramètres permet de contribuer à protéger le pouvoir d'achat. Le but est de s'assurer que les divers paramètres de la fiscalité reflètent la prise en compte de l'inflation⁹.

En pratique, le facteur d'indexation sert à établir des valeurs pour une période à venir. Toutefois, comme le mécanisme utilisé pour calculer ce facteur se base sur des données connues, soit des données d'une période passée, il résulte alors un certain décalage entre le taux d'indexation appliqué à une période et

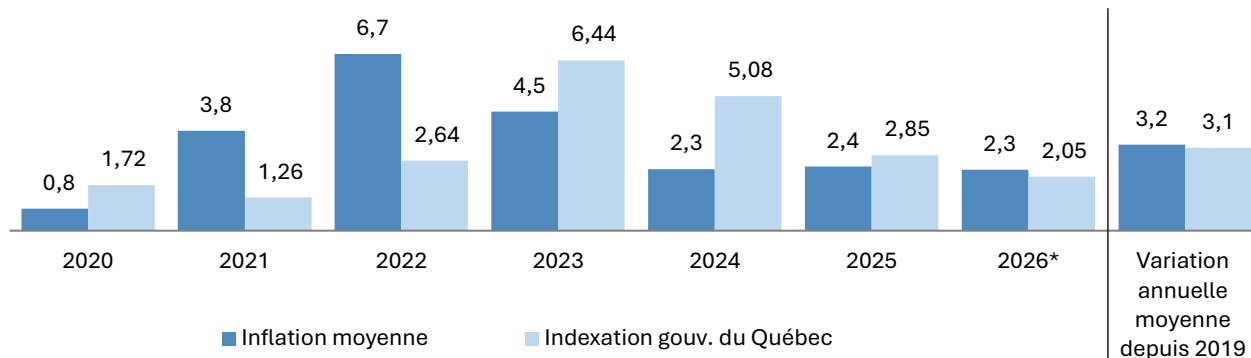
⁷ Banks, James, Blundell, Richard et Lewbel, Arthur (1997). *Quadratic Engel Curves and Consumer Demand*, The Review of Economics and Statistics, Vol. 79, No. 4, p. 527-539.

⁸ Gouvernement du Canada, TERMIUM Plus, banque de données terminologique et linguistique du gouvernement du Canada, <https://www.btb.termiumplus.gc.ca/>.

⁹ Le processus d'indexation abordé ici est celui du régime d'imposition des particuliers. Selon le programme ou le gouvernement, ce processus peut différer. L'annexe 1 décrit brièvement la façon d'indexer différents programmes gouvernementaux.

l'inflation réelle de cette même période¹⁰. Ce décalage est bien sûr plus visible lorsque l'inflation connaît une variation importante, mais il faut comprendre que sur une longue période, il y a un rééquilibrage, grâce à ce même mécanisme.

Figure 6. **Taux d'indexation du système d'impôt et transferts du gouvernement du Québec et taux d'inflation, Québec, 2019-2026, en pourcentage**



Note P : Préviation

Sources : Statistique Canada, Tableau 18-10-0004-01 ; Ministère des Finances du Québec (2026) *Budget 2026-2027. Plan budgétaire.*

On retient donc que si l'inflation augmente le coût de la vie, soit le coût de ce qui est payé par les ménages pour garder un niveau de vie relativement constant, l'effet sur le pouvoir d'achat n'est pas aussi clair. En effet, si le revenu disponible croît au même rythme que le coût de la vie du ménage, dont l'approximation est l'inflation, il est possible de dire que le pouvoir d'achat reste constant, peu importe l'importance de l'inflation.

1.4 Perceptions et sécurité économique

Les attentes des consommateurs constituent un déterminant important de la dynamique économique, dans la mesure où elles influencent directement les décisions de consommation, d'épargne et d'investissement de ceux-ci. Par exemple, des anticipations de hausse des prix peuvent inciter les ménages à devancer leurs achats, soutenant ainsi la demande. À l'inverse, des perspectives économiques défavorables tendent à favoriser l'épargne, ce qui peut ralentir davantage l'activité économique. Dans ce contexte, les banques centrales accordent une attention particulière aux attentes des consommateurs dans la conduite de la politique monétaire.

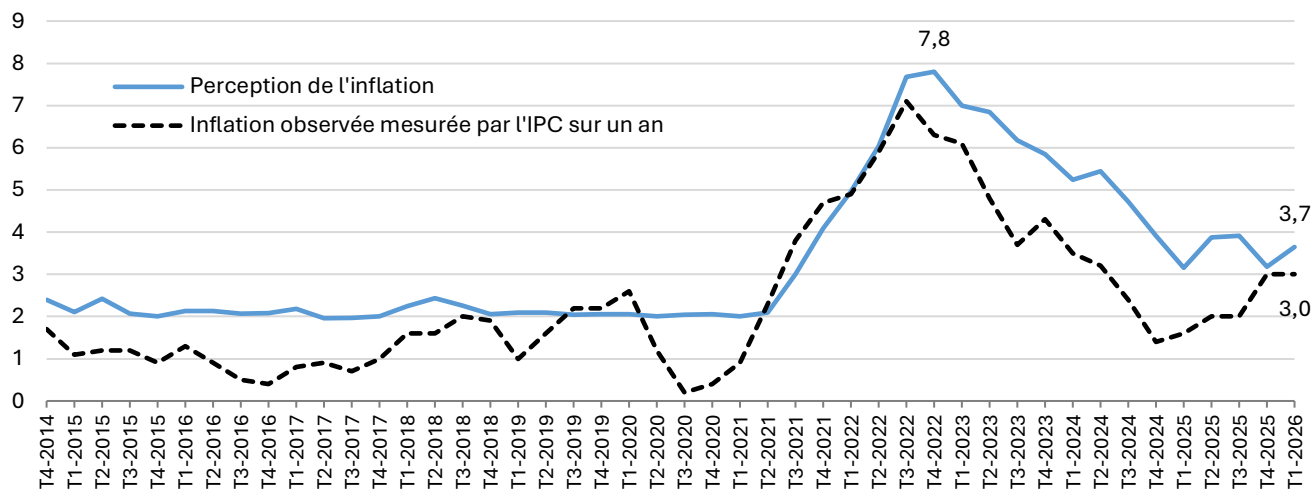
Selon l'*Enquête sur les attentes des consommateurs au Canada*¹¹, les consommateurs québécois surestiment en moyenne l'inflation mesurée par l'IPC. La figure 7 compare l'évolution de l'inflation observée au Québec à celle perçue par les consommateurs, du quatrième trimestre de 2014 au premier trimestre de 2026. Depuis le troisième trimestre de 2022, l'inflation perçue excède systématiquement l'inflation observée. Bien que les deux séries présentent une tendance similaire, un écart marqué

¹⁰ Au Québec, le calcul du taux d'indexation pour l'année à venir consiste à mesurer la variation en pourcentage de la moyenne de l'IPC du Québec, sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif, des 12 mois se terminant le 30 septembre. Par exemple, pour 2026, c'est la variation de la moyenne de l'indice d'octobre 2024 à septembre 2025 par rapport à la moyenne de l'indice d'octobre 2023 à septembre 2024.

¹¹ Banque du Canada (2026). *Enquête sur les attentes des consommateurs au Canada – Premier trimestre de 2026*, <https://www.banqueducanada.ca/publication/enquete-sur-les-attentes-des-consommateurs-au-canada/enquete-sur-les-attentes-des-consommateurs-au-canada-donnees/>

persiste depuis la fin de 2022 jusqu'au 3^e trimestre de 2025, atteignant en moyenne 1,7 point de pourcentage. Au premier trimestre de 2026, les consommateurs évaluent l'inflation à 3,7 %, soit un niveau qui surpasse de 0,7 point de pourcentage l'inflation mesurée par l'IPC.

Figure 7. **Perceptions par les consommateurs de l'inflation courante et observations de l'inflation du 4^e trimestre de 2014 au 1^{er} trimestre de 2026, Québec, en pourcentage**



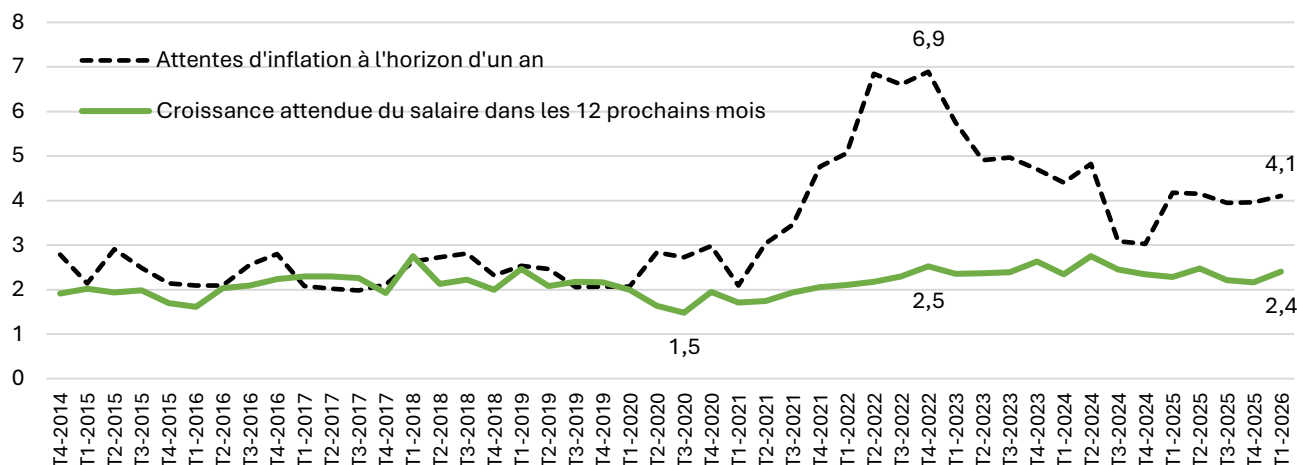
Sources : Banque du Canada (2026), *Enquête sur les attentes des consommateurs au Canada – Premier trimestre de 2026* et Statistique Canada Tableau 18-10-0004-01.

Par ailleurs, depuis le troisième trimestre de 2022, les attentes des consommateurs québécois en matière de croissance salariale demeurent modestes, s'établissant en moyenne autour de 2,4 %. Cette évolution s'inscrit dans un contexte où les attentes d'inflation ont augmenté à partir du premier trimestre de 2021 (voir figure 8).

Au premier trimestre de 2026, les consommateurs anticipent une croissance des salaires de 2,4 % au cours des 12 prochains mois, alors que leurs attentes d'inflation à un an atteignent de leur côté 4,1 %. Ces anticipations impliquent une diminution attendue du pouvoir d'achat à court terme. Ce constat est cohérent avec les résultats de Robert J. Shiller (1997)¹², selon lesquels les individus perçoivent l'inflation comme une érosion de leur niveau de vie en raison de la hausse du coût de la vie, sans nécessairement intégrer l'ajustement concomitant des salaires. Pourtant, l'inflation tend, en régime normal, à se répercuter à la fois sur les prix des biens et services et sur les revenus du travail.

¹² Shiller, Robert J. (1997). *Why Do People Dislike Inflation?*, Reducing inflation: Motivation and Strategy, University of Chicago Press, p. 13-70.

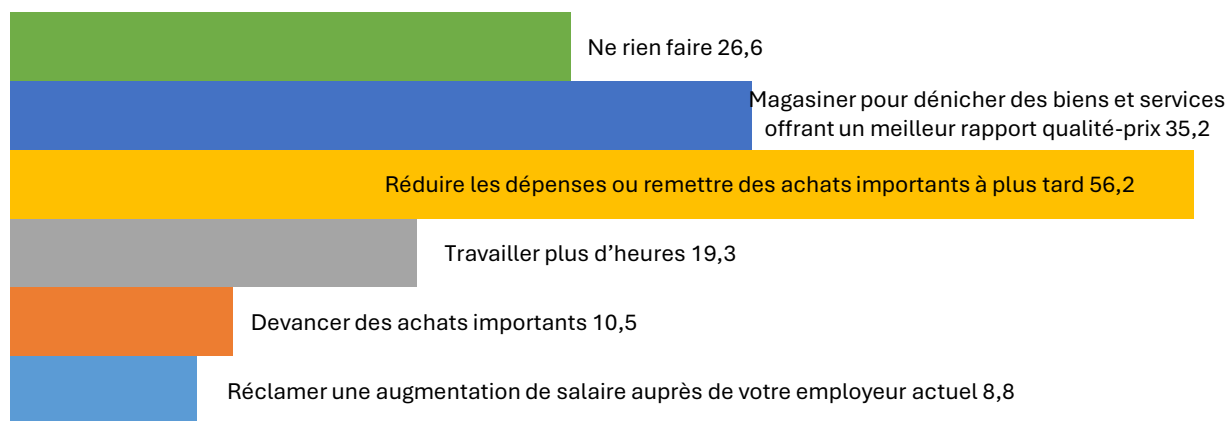
Figure 8. **Attentes d'inflation et croissance des salaires attendue du 4^e trimestre de 2014 au 1^{er} trimestre de 2026, Québec, en pourcentage**



Source : Banque du Canada (2026), *Enquête sur les attentes des consommateurs au Canada – Premier trimestre de 2026*

Ces perceptions et attentes se traduisent par des ajustements comportementaux. Au premier trimestre de 2026, 56,2 % des répondants déclarent réduire leurs dépenses ou reporter des achats importants en réaction à leurs anticipations d'inflation pour les deux prochaines années. Par ailleurs, 35,2 % indiquent chercher activement des biens et services offrant un meilleur rapport qualité-prix.

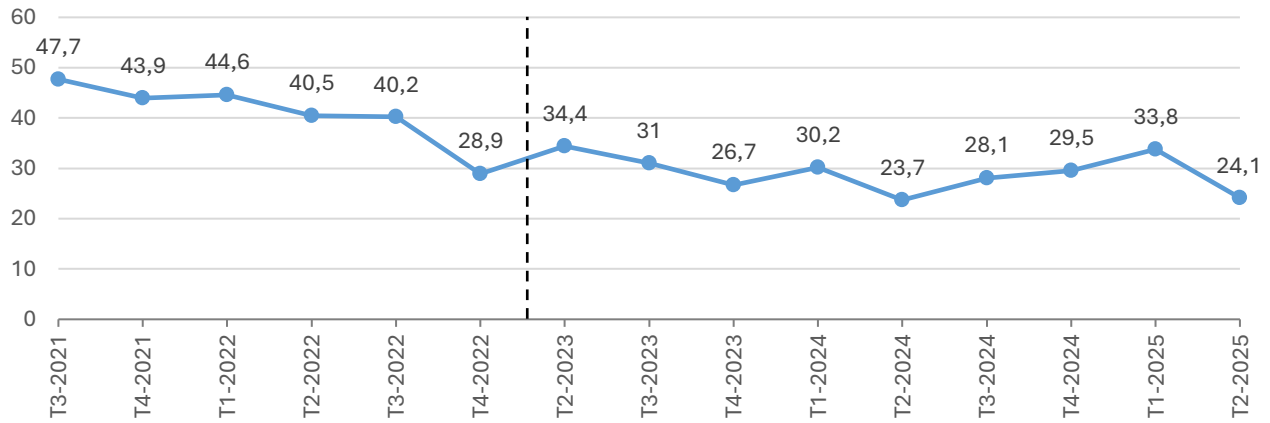
Figure 9. **Actions prises en fonction des attentes par rapport à l'inflation, Québec, en pourcentage**



Source : Banque du Canada (2026), *Enquête sur les attentes des consommateurs au Canada – Premier trimestre de 2026*

Enfin, les données de Statistique Canada sur le bien-être financier indiquent qu'au deuxième trimestre de 2025, seulement 24,1 % des ménages canadiens jugent qu'il était facile ou très facile de répondre financièrement à leurs besoins. Il s'agit du deuxième niveau le plus faible observé sur la période étudiée, légèrement supérieur à celui enregistré au deuxième trimestre de 2024.

Figure 10. **Pourcentage des ménages jugeant facile ou très facile de répondre financièrement à leurs besoins, Canada**



Source : Statistique Canada, <https://www.statcan.gc.ca/hub-carrefour/quality-life-qualite-vie/prosperite-prosperite/financial-well-being-bien-etre-financier-fra.htm>

2. INTERVENTIONS DES GOUVERNEMENTS AGISSANT SUR LE POUVOIR D'ACHAT OU LE COÛT DE LA VIE

Comme indiqué précédemment, c'est à partir d'avril 2021 que le taux d'inflation a dépassé 3 % au Québec et il est demeuré plus élevé pendant plusieurs mois, ce qui n'avait pas été observé depuis la mise en place de la politique de ciblage de l'inflation en 1991. Cette inflation plus élevée a amené à l'avant-scène des préoccupations relatives au coût de la vie et au pouvoir d'achat et a poussé les gouvernements fédéral et du Québec à intervenir pour contrer ou atténuer les effets de l'inflation pour les ménages.

Les interventions des gouvernements peuvent avoir comme objectif d'augmenter le revenu disponible, agissant alors sur le pouvoir d'achat, ou viser le coût de certains biens et services, par exemple par de la réglementation ou en modifiant des taxes sur la consommation, agissant alors sur le coût de la vie.

L'indexation annuelle automatique du système d'impôts et transferts abordée plus haut est un exemple d'intervention agissant sur le pouvoir d'achat. Les interventions peuvent également être ponctuelles ou temporaires, comme ça a été le cas pour les *crédits d'impôt remboursables attribuant un montant ponctuel pour pallier la hausse du coût de la vie* offert par le gouvernement du Québec en 2021-2022 (augmente le revenu disponible) ou comme le congé de TPS sur certains biens décrété par le gouvernement fédéral à la fin de 2024 et au début de 2025 (diminue le coût de ces biens).

Le tableau qui suit recense chronologiquement des interventions des gouvernements qui ont eu un effet sur le pouvoir d'achat ou sur le coût de la vie des particuliers, et ce, à partir du milieu de 2021. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des interventions, mais les principales qui ont pu toucher un grand nombre de contribuables.

Tableau 2. **Mesures d'interventions budgétaires et fiscales des gouvernements avec effets sur le coût de la vie ou le pouvoir d'achat des particuliers, du dernier trimestre 2021 au deuxième trimestre 2026**

Qc ou Féd	Interventions	Population cible	Pouvoir d'achat	Coût de la vie	Ponctuelle	Permanente
Qc	<p>Novembre 2021. Mise en place du crédit d'impôt remboursable attribuant une prestation exceptionnelle pour pallier la hausse du coût de la vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aide financière unique, de 200 \$ par adulte, montant supplémentaire de 75 \$ pour les personnes vivant seules. – Pour ceux qui avaient le droit de recevoir le crédit solidarité au cours de la période de juillet 2021 à 30 juin 2022 – Total versé : 680 M\$ 	Bénéficiaires du crédit solidarité	x		x	

Qc ou Féd	Interventions	Population cible	Pouvoir d'achat	Coût de la vie	Ponctuelle	Permanente
Qc	Novembre 2021. Bonification du montant pour soutien aux aînés <ul style="list-style-type: none"> - Hausse de 191 \$ par aîné, portant le montant maximum à 400 \$ par aîné de 70 ans et plus. - Montant réductible en fonction du revenu familial net - Estimation du coût de la bonification : 124 M\$ (1 an) 	Aînés à bas revenu	x			x
Qc	Novembre 2021. Bonification du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants <ul style="list-style-type: none"> - Estimation du coût de la bonification : 350 M\$ (1 an) 	Familles avec enfants en garderie non subventionnée	x			x
Qc	Novembre 2021. Bonification de l'Allocation-logement <ul style="list-style-type: none"> - Prestation maximale passe de 80 \$ à 100 \$ par mois - Estimation du coût de la bonification : 30 M\$ (1 an) 	Ménages de locataires à faibles revenus de 50 ans et plus ou avec enfants		x		x
Qc	Décembre 2021. Congé de contribution d'assurance à la SAAQ <ul style="list-style-type: none"> - De 2022 à 2024 - Somme économisée par détenteurs : 385 M\$ par année 	Détenteurs d'un permis de conduire		x	x	
Qc	Janvier 2022. 1 ^{re} hausse sur 5 du taux du Crédit pour maintien à domicile des aînés et Bonification de l'aide financière pour les aînés vivant en immeuble de logements <ul style="list-style-type: none"> - Annonces au Budget 2021-2022 - Le taux passera de 35 % (2021) à 40 % (2026) avec un coût de 268,5 M\$ sur 5 ans (arrondi à 22 M\$ par point de pourcentage de 2022 à 2026) - 125,7 M\$ sur 5 ans pour la bonification, dont 23 M\$ pour l'année d'implantation 	Aînés de 70 ans et plus qui ont des dépenses de maintien à domicile		x		x
Qc	Mars 2022. Crédit d'impôt remboursable attribuant un montant ponctuel pour pallier la hausse du coût de la vie <ul style="list-style-type: none"> - Montant jusqu'à 500 \$ réductible à partir d'un revenu net individuel excédant 100 000 \$ pour l'année 2021 - Total versé : 3 115 M\$ 	Individus avec revenu de - 100 000 \$	x		x	
Féd	Avril 2022. Bonification du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation. <ul style="list-style-type: none"> - Valeur maximale doublée, passant de 750 \$ à 1 500 \$ à compter de 2022. - Estimation du coût de la bonification : 130 M\$ pour le Canada (1 an) <ul style="list-style-type: none"> o Estimation de 25 M\$ pour le Québec 	Acheteur d'une première habitation		x		x

Qc ou Féd	Interventions	Population cible	Pouvoir d'achat	Coût de la vie	Ponctuelle	Permanente
Qc	Juin 2022. Bonification et modernisation du Programme Allocation-logement. <ul style="list-style-type: none"> – Aide financière de 100 \$, de 150 \$ ou de 170 \$ par mois selon le taux d'effort du logement. – Réductible en fonction du revenu. – Estimation du coût annuel de la nouvelle bonification : 20 M\$ (1 an) 	Ménages de locataires à faibles revenus de 50 ans et plus ou avec enfants		x		x
Qc	Juin 2022. Québec annonce qu'il limitera la hausse de la taxe scolaire à un maximum de 3 % en moyenne. <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimé à 173 M\$ par année – Annonce répétée (Coût permanent par année) : <ul style="list-style-type: none"> ○ en juin 2023. Coût estimé à 180 M\$ ○ en juin 2024. Coût estimé à 150 M\$ ○ en juin 2025. Coût estimé à 109 M\$ ○ budget 2026-2027, Coût estimé à 96 M\$ 	Propriétaires		x	x	
Féd	Septembre 2022. Doublement du crédit TPS/TVH pour une période de six mois. <ul style="list-style-type: none"> – Les bénéficiaires du crédit pour la TPS recevront un supplément égal à 50 % du montant prévu pour 2022-2023 – Estimation du montant versé : 2 500 M\$ pour le Canada <ul style="list-style-type: none"> ○ Estimation de 550 M\$ pour le Québec 	Bénéficiaires du crédit pour la TPS	x		x	
Qc	Novembre 2022. Crédit d'impôt remboursable conférant un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie <ul style="list-style-type: none"> – Montant jusqu'à 600 \$ si revenu net individuel pour 2021 n'excédait pas 54 000 \$. – Montant pouvant atteindre 400 \$ si revenu net individuel pour 2021 est entre 54 000 \$ et 104 000 \$. – Total versé : 3 390 M\$ 	Individus avec revenu de - 104 000 \$	x		x	
Qc	Décembre 2022. Bonification du montant pour soutien aux aînés <ul style="list-style-type: none"> – Le montant par aîné de 70 ans et plus est fixé à 2 000 \$. – Montant réductible en fonction du revenu familial net – Estimation du coût annuel de la nouvelle bonification : 1 500 M\$ 	Aînés à bas et moyen revenus	x			x
Qc	Décembre 2022. Plafonnement à 3 % de l'indexation de tarifs gouvernementaux, du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026. <ul style="list-style-type: none"> – Les tarifs couverts sont notamment, la contribution réduite aux services de garde, les droits de scolarité, les frais de stationnement d'établissements publics, les tarifs d'Hydro-Québec, permis de conduire, immatriculations, autres permis et droits d'entrée de parc. – Estimation du coût : 320 M\$ par année 	Utilisateurs des services tarifés		x	x	

Qc ou Féd	Interventions	Population cible	Pouvoir d'achat	Coût de la vie	Ponctuelle	Permanente
Qc	Mars 2023. Réduction des taux d'imposition applicables aux deux premières tranches de revenu imposable à compter de l'année d'imposition 2023. – Estimation du coût annuel : 1 500 M\$	Individus imposables	x			x
Qc	Mars 2023. Doublement de l'indexation de la composante « logement » du crédit d'impôt pour la solidarité à compter du 1 ^{er} juillet 2023. – Indexation plus importante une seule fois – Estimation du coût : 58 M\$ en moyenne pour un an (291,7 M\$ sur 5 ans)	Locataires et propriétaires à faible revenu	x			x
Féd	Mars 2023. Nouveau remboursement pour l'épicerie – Les bénéficiaires du crédit pour la TPS recevront un supplément égal à 50 % du montant prévu pour 2022-2023 – Estimation du coût : 2 500 M\$ pour le Canada ○ Estimation de 550 M\$ pour le Québec	Bénéficiaires du crédit pour la TPS	x		x	
Féd	Mars 2023. Plafonnement du taux d'indexation de la taxe d'accise sur l'alcool à 2 % pendant un an à compter du 1 ^{er} avril 2023. Mesure prolongée à quelques reprises dont de nouveau en avril 2026 pour deux années – Estimation du coût : 100 M\$ par année pour le Canada – Estimation de 24 M\$ pour le Québec	Acheteur d'alcool		x	x	
Qc	Novembre 2023. Bonification de l'Allocation-logement – Estimation du coût annuel : 11 M\$	Certaines familles à faible revenu		x		x
Féd	Avril 2024. Introduction de la Prestation canadienne pour personnes handicapées âgées de 18 à 64 ans à compter de juillet 2025 – Prestation maximale de 2 400 \$ par année. – Estimation du coût : 1 000 M\$ pour le Canada ○ Estimation de 130 M\$ pour le Québec	Personnes handicapées à faible revenu	x			x
Féd	Novembre 2024. Annonce d'un congé de TPS/TVH du 14 décembre 2024 au 15 février 2025 sur une série d'articles décrits comme des articles d'épicerie et des produits essentiels des Fêtes – Estimation du coût : 1 285 M\$ pour le Canada (2 mois) ○ Estimation de 255 M\$ pour le Québec	Acheteur des produits visés		x	x	
Féd	Mai 2025. Diminution du taux de la première tranche de revenu de 15 % à 14,5 % pour l'année 2025, puis à 14 % pour les années 2026 et suivantes. – Estimation du coût : 3 990 M\$ en 2025-2026 et 5500 M\$ pour une année complète pour le Canada ○ Estimation de 675 M\$ pour 2025-2026 et 935 M\$ pour une année complète, pour le Québec	Contribuables imposables	x			x

Qc ou Féd	Interventions	Population cible	Pouvoir d'achat	Coût de la vie	Ponctuelle	Permanente
Féd	Mai 2025. TPS : allègement de TPS sur l'achat d'une première habitation neuve achetée d'un constructeur lorsque la valeur est de 1 M\$ ou moins. <ul style="list-style-type: none"> - Estimation de la dépense fiscale : 590 M\$ en 2026 pour le Canada <ul style="list-style-type: none"> o Estimation de 115 M\$ pour le Québec 	Premier acheteur d'une habitation		x	x	
Qc	Septembre et novembre 2025. Annonce de deux baisses des taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) à compter du 1er janvier 2026. <ul style="list-style-type: none"> - Pour les salariés, le taux de cotisation passe donc de 0,494 % en 2025 à 0,430 % en 2026. 	Travailleurs	x			x
Qc	Novembre 2025. Annonce de la baisse de 0,20 point de pourcentage du taux de cotisation, répartie également entre les employeurs et les employés. Le taux global passe donc de 10,80 % à 10,60 % et la baisse du taux de cotisation ne vise que le régime de base du RRQ <ul style="list-style-type: none"> - Sommes gardée par les travailleurs (incluant RQAP) : 380 M\$ 	Travailleurs	x			x
Féd	Janvier 2026. Nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels (remplace le crédit pour la TPS). <ul style="list-style-type: none"> - Bonification de 25 % des montants prévus du crédit pour TPS/TVH pendant 5 ans (période de 2026-2027 à 2030-2031). - Estimation annuelle du coût : 1 950 M\$ pour le Canada <ul style="list-style-type: none"> o Estimation de 425 M\$ pour le Québec 	Ménages à faible revenu	x		x	
Féd	Janvier 2026. Versement d'un supplément unique équivalent à 50 % de la valeur annuelle du crédit pour la TPS reçu en 2025-2026. <ul style="list-style-type: none"> - Estimation du coût : 3 100 M\$ au Canada <ul style="list-style-type: none"> o Estimation de 680 M\$ au Québec 	Bénéficiaires du crédit pour la TPS	x		x	
Féd	Avril 2026. Suspension temporaire de la taxe d'accise sur les carburants <ul style="list-style-type: none"> - Du 20 avril 2026 au 7 septembre 2026 - Estimation du coût : 2 400 M\$ Canada <ul style="list-style-type: none"> o Estimation de 430 M\$ au Québec 	Acheteurs de carburant		x	x	
Qc	Avril 2026. Instauration d'un crédit d'impôt pour l'accès à la propriété remboursant les droits de mutation d'une valeur maximale de 5 875 \$. <ul style="list-style-type: none"> - Estimation du coût de 140 M\$ par année 	Acheteurs de première habitation		x		x
Qc	Mai 2026. Instaurer un versement spécial pour l'épicerie et l'énergie (100 \$ pour un ménage d'un seul adulte, 150 \$ pour un couple et 50 \$ s'ajoute en présence d'enfants). Versé en juin 2026. <ul style="list-style-type: none"> - Estimation du coût : 335,4 M\$ 	Ménages bénéficiaires du crédit d'impôt pour la solidarité	x		x	

Qc ou Féd	Interventions	Population cible	Pouvoir d'achat	Coût de la vie	Ponctuelle	Permanente
Qc	Mai 2026. Détaxer des produits alimentaires et d'hygiène spécifiques. Début en juillet 2026. – Estimation du coût : 497 M\$ sur 5 ans; 100 M\$ annuellement	Tous		x		x
Qc	Mai 2026. Octroyer un rabais de 50 \$ sur l'immatriculation des véhicules de promenade. Débute avec les renouvellements de septembre. – Estimation du coût : 244,3 M\$	Détenteur véhicule (avec essence ou diesel)		x	x	

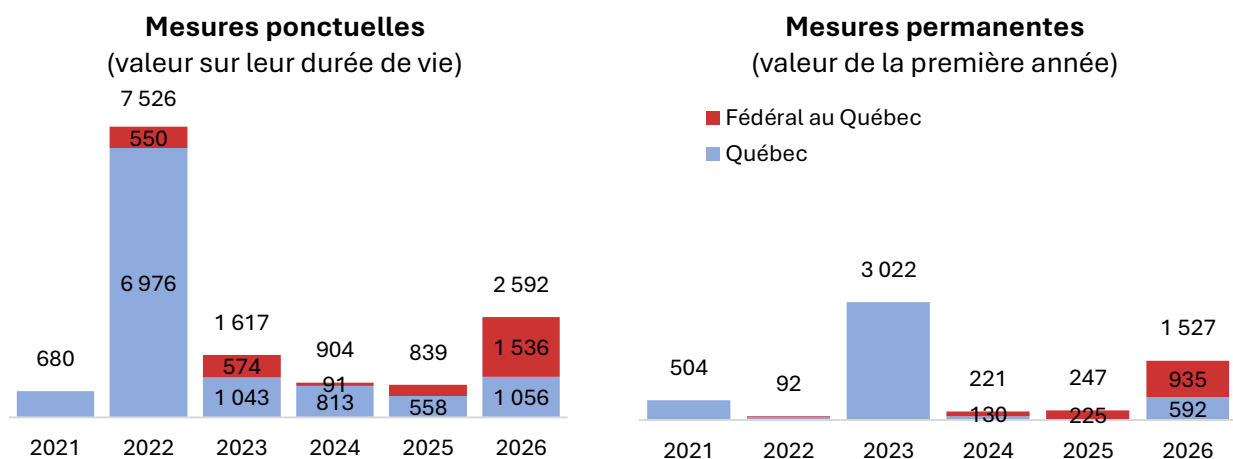
Sources : Diverses sources de documents gouvernementaux comme documents budgétaires, communiqués de presse, évaluation des dépenses fiscales.

On trouve 32 mesures dans le tableau :

- 21 du gouvernement du Québec et 11 du gouvernement fédéral ;
- 16 avec des effets permanents, ce qui en laisse 16 avec effets ponctuels ;
- 17 sont associés à une intervention visant à augmenter le pouvoir d'achat (revenu disponible) ;
- 15 ont alors comme effet de réduire des coûts de biens et services, agissant à la baisse sur le coût de la vie ;

Si chacune de ses interventions octroie un bénéfice pour les contribuables, chacune d'entre elles représente également une dépense ou un coût pour le gouvernement visé. La partie gauche de la figure 11 donne une estimation des sommes octroyées au Québec par les mesures ponctuelles (pour leur durée de vie) et la partie de droite s'intéresse aux sommes octroyées au Québec la première année d'implantation des mesures permanentes. Les sommes sont celles octroyées au Québec par les deux ordres de gouvernement.

Figure 11. **Estimation de la valeur financière des interventions au Québec, 2021 à 2026**, en millions de dollars



Note : en date du 31 mai 2026

3. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

La présente section énumère les divers concepts et aspects méthodologiques permettant de tracer l'évolution du pouvoir d'achat.

3.1 Revenu

L'évolution du pouvoir d'achat est mesurée à partir du revenu disponible. Il est défini ici comme le revenu de marché¹³ plus les revenus de sources gouvernementales (transferts gouvernementaux), moins les impôts payés aux gouvernements fédéral et du Québec et moins les cotisations sociales ainsi que celles au Régime d'assurance médicaments. Le revenu disponible représente donc la part du revenu qui reste à la disposition des particuliers pour la consommation de biens et de services, ainsi que pour l'épargne¹⁴.

3.2 Ménages

Les mesures fiscales et les prestations auxquelles un ménage a droit diffèrent significativement selon sa composition, d'où la décision d'étudier l'évolution du revenu disponible par type de ménages. L'analyse distingue les ménages non aînés des ménages formés d'aînés. Puis, pour les ménages non aînés, une séparation est effectuée selon la présence ou non d'enfants, puis selon qu'il y a un couple ou non.

En ce qui concerne les ménages aînés, l'analyse distingue les personnes seules des couples. Bien que certaines prestations varient selon l'âge, notamment à partir de 2022 avec la bonification importante du soutien aux aînés¹⁵ (70 ans et plus) et la majoration de la pension de sécurité de la vieillesse de 10 % à partir de 75 ans, ces différences ne sont pas détaillées dans le texte, mais les résultats sont toutefois présentés à l'annexe 3.

Ainsi, les résultats pour le Québec et les provinces seront présentés pour six types de ménages :

- Personnes seules (non aînées) ;
- Couples sans enfant (non aînés) ;
- Couples avec deux enfants ;
- Familles monoparentales ;
- Personnes seules aînées ;
- Couples aînés.

¹³ *Le revenu de marché* correspond au total du revenu d'emploi, des revenus de placements, des pensions de retraite et rentes, y compris les versements provenant d'un REER et d'un FERR et des autres revenus en espèces. Source : Lexique CFFP, <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/lexique/>

¹⁴ *Idem*

¹⁵ Fiche CFFP : <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-soutien-aines/>

3.3 Données

La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) a été utilisée pour extraire les revenus disponibles selon le type de ménage de 2019, 2022, 2025 et 2026 pour le Québec¹⁶.

- 2019 = année prépandémie
- 2022 = année postpandémie
- 2025 = dernière année complète
- 2026 = un regard prospectif

La BD/MSPS est une base de données statistiquement représentative de la population du Canada. Elle est construite à l'aide des données de quatre principales sources : l'Enquête canadienne sur le revenu, les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers, des données relatives aux prestataires d'assurance-emploi ainsi que de l'Enquête sur les dépenses des ménages¹⁷. Elle permet de tenir compte des systèmes d'impôts et de transferts des provinces.

Pour projeter la croissance des revenus après 2023, lorsque les données réelles de revenus ne sont plus disponibles, le modèle BD/MSPS s'appuie principalement sur les prévisions économiques fournies par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) de septembre 2025. Ainsi, la croissance des paramètres de revenu est calculée en combinant plusieurs facteurs fournis par le DPB, notamment la rémunération des employés, le revenu mixte net, le revenu de la propriété reçu et les transferts courants reçus tout en effectuant des ajustements au niveau provincial. Pour les années où aucune estimation officielle ou projection détaillée n'est disponible, le modèle peut effectuer une simple extrapolation du taux de croissance observé au cours des deux dernières années.

Après avoir créé une variable correspondant au revenu disponible, comme défini plus haut, les microdonnées par type de ménage sont extraites pour les années souhaitées pour chacune des provinces. Également, le revenu disponible des ménages a été ajusté pour tenir compte de la taille du ménage. L'ajustement consiste à diviser le revenu disponible par la racine carrée de la taille du ménage. Ainsi, chaque ménage se voit alors octroyer un revenu équivalent à celui d'une personne.

3.4 Méthode de calcul – Indicateur de pouvoir d'achat

Une fois les données extraites de revenu disponible ajusté, pour chaque année et type de ménage, les quantiles pondérés du revenu disponible familial sont identifiés pour le 25^e, le 50^e et le 75^e percentile. Dans les faits, afin d'obtenir des mesures plus représentatives, une moyenne pondérée du revenu disponible est calculée pour un intervalle de ± 5 points de percentile, centré sur chacun des quartiles.

¹⁶ Version 34.0 de la BD/MSPS à laquelle a été ajoutée pour 2026 la bonification de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et le Supplément unique de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et le versement spécial pour l'épicerie et l'énergie. Voir <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-tps-tvh/>

¹⁷ Les hypothèses et les calculs ont été faits par les chercheurs de la CFFP à partir de la Base de données et Modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada. La responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données revient uniquement aux auteurs. Pour plus de détails, consultez : Statistique Canada, La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS), <https://www.statcan.gc.ca/fra/microsimulation/bdmsps/bdmsps>.

On obtient alors un résultat permettant de mieux représenter la situation des ménages situés autour de ces positions dans la distribution.

Les revenus sont ensuite exprimés en termes réels, soit en valeur de 2026, en ajustant à l'aide de l'IPC. Cela permet de comparer le pouvoir d'achat dans le temps en neutralisant l'effet de l'inflation.

Enfin, les résultats pour les 5 années pour chaque type de ménage et chaque quartile sont transformés en indice avec l'année de base 2019 égale 100¹⁸. L'année 2019 est sélectionnée comme année de base représentant l'année « prépandémique »¹⁹.

Ainsi, pour résumer, l'indicateur de pouvoir d'achat est calculé pour 4 années, 3 niveaux de revenu et 6 ménages, donc 12 indices par ménage.

<p>Indice de pouvoir d'achat du ménage i ($i = 6$ types de ménage)</p>	=	<p>Revenu disponible en dollars de 2026, au percentile y, pour l'année t, présenté en indice base 2019 (résultat 2019 = 100) ($y = 25^{\circ}, 50^{\circ}$ et 75° / $t = 2019, 2022, 2025$ et 2026)</p>
---	---	--

¹⁸ Calculs effectués avec R et fournis sur demande.

¹⁹ L'évolution du pouvoir d'achat entre 2000 et 2019 a été analysée dans Hallé-Rochon, Godbout et St-Cerny (2022). *Entre inflation et mesures ponctuelles : Qu'en est-il de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois ?*, Regard CFPP 2022/14, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 44 p.

4. RÉSULTATS

La présente section expose les résultats selon le type de ménage. D'abord sous la forme d'un indice permettant de tracer l'évolution entre chacune des années analysées et ensuite sur la forme d'un taux de croissance annuelle moyen (TCAM). Il est important de rappeler qu'un TCAM nul ne représente pas une baisse de pouvoir d'achat, mais bien un maintien de celui-ci sur la période. Enfin, il convient de rappeler que les résultats sont présentés en dollar constant, faisant en sorte qu'une amélioration de l'indice ou une croissance positive du TCAM même faible constitue une amélioration réelle du pouvoir d'achat.

4.1 Personne seule

Autour du 25^e percentile, le revenu disponible en dollars constants des personnes seules passe d'un indice 100 en 2019 à 113,7 en 2022, reflétant une hausse marquée durant cette période, notamment engendrée par l'application de plusieurs mesures ponctuelles. On observe, par ailleurs, un recul de l'indice à 108,8 en 2025, s'expliquant notamment par l'élimination des mesures ponctuelles précédemment versées. En revanche, l'indice remonte à 111,6 en 2026, soutenu notamment par la mise en place de l'allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels (bonification de l'ancien crédit pour la TPS) ainsi que le versement spécial pour l'épicerie et l'énergie. Finalement, malgré un repli intermédiaire, l'indice demeurerait largement supérieur en 2026 à celui observé en 2019.

Autour du 50^e percentile, l'indice augmente de 100 en 2019 à 107,5 en 2022. Il diminue légèrement à 106,8 en 2025. Encore une fois, il progresse à 108,2 en 2026. L'évolution est donc plus modérée, mais montre tout de même une progression du pouvoir d'achat sur l'ensemble de la période.

Autour du 75^e percentile, l'indice passe de 100 en 2019 à 107,8 en 2022, puis à 108,7 en 2025 et 109,4 en 2026. Contrairement aux percentiles 25 et 50, la plus faible importance de mesures ponctuelles permet d'observer ici une progression plus continue, sans recul entre 2022 et 2025.

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que le pouvoir d'achat s'est amélioré entre 2019 et 2026 pour l'ensemble des percentiles considérés, bien que la trajectoire diffère selon le niveau de revenu, avec une plus grande volatilité observée au bas de la distribution.

En termes de TCAM, la hausse entre 2019 et 2022 est particulièrement forte au 25^e percentile (TCAM de +4,4 %), comparativement à +2,5 % aux 50^e et 75^e percentiles. La période 2022-2025 est marquée par un recul au bas de la distribution (TCAM de -1,5 %) ainsi qu'au percentile médians (-0,2 %) alors qu'il y a une hausse au 75^e percentile (TCAM de +0,3 %). Enfin, la croissance redevient positive entre 2025 et 2026 pour tous les groupes (+2,6 %, +1,4 % et +0,6 % respectivement). Sur l'ensemble de la période 2019-2026, les TCAM demeurent positifs, confirmant une amélioration globale du pouvoir d'achat.

Tableau 3. **Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Personne seule, Québec**

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
:			
2022	113,7	107,5	107,8
:			
2025	108,8	106,8	108,7
2026	111,6	108,2	109,4
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	4,4	2,5	2,5
2022-2025 (3 ans)	-1,5	-0,2	0,3
2025-2026 (1 an)	2,6	1,4	0,6
2019-2026 (7 ans)	1,6	1,1	1,3

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS

4.2 Couple sans enfant

Autour du 25^e percentile, le revenu disponible en dollars constants des couples sans enfant passe d'un indice 100 en 2019 à 108,0 en 2022, traduisant une progression notable durant cette période marquée par des mesures ponctuelles. L'indice recule légèrement à 106,8 en 2025, puis remonte à 107,3 en 2026. Ainsi, malgré une diminution après 2022, le pouvoir d'achat demeure globalement supérieur à son niveau de 2019.

Autour du 50^e percentile, l'indice augmente de 100 en 2019 à 106,4 en 2022, puis continue de croître légèrement à 106,6 en 2025 et 107,2 en 2026. La progression est donc modérée, mais relativement stable sur l'ensemble de la période.

Autour du 75^e percentile, l'indice passe de 100 en 2019 à 106,2 en 2022, puis à 107,5 en 2025 et 107,9 en 2026. On observe ici une évolution continue, sans recul, indiquant un maintien du pouvoir d'achat.

Dans l'ensemble, les résultats montrent une amélioration du pouvoir d'achat entre 2019 et 2026 pour tous les percentiles, avec une trajectoire plus stable que celle observée pour les personnes seules.

En termes de taux de croissance annuel moyen (TCAM), la hausse entre 2019 et 2022 est de +2,6 % annuellement au 25^e percentile, contre +2,1 % et +2,0 % aux 50^e et 75^e percentiles. La période 2022-2025 est caractérisée par une baisse au bas de la distribution (-0,4 % par année) et une faible croissance aux percentiles médian et supérieur (+0,1 % et +0,4 % par année). Entre 2025 et 2026, la croissance est positive, mais modérée pour tous les groupes (entre +0,4 % et +0,5 %). Sur l'ensemble de la période 2019-2026, les TCAM sont positifs, confirmant une amélioration globale du pouvoir d'achat.

Tableau 4. **Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple sans enfant, Québec**

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
:			
2022	108,0	106,4	106,2
:			
2025	106,8	106,6	107,5
2026	107,3	107,2	107,9
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	2,6	2,1	2,0
2022-2025 (3 ans)	-0,4	0,1	0,4
2025-2026 (1 an)	0,4	0,5	0,4
2019-2026 (7 ans)	1,0	1,0	1,1

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS

4.3 Couple avec enfants

Autour du 25^e percentile, le revenu disponible en dollars constants des couples avec enfants passe d'un indice 100 en 2019 à 105,6 en 2022, traduisant une progression notable sur cette période. Il continue d'augmenter à 106,6 en 2025, puis atteint 107,3 en 2026. La trajectoire est donc marquée par une croissance continue, sans recul, indiquant une amélioration graduelle du pouvoir d'achat.

Autour du 50^e percentile, l'indice passe de 100 en 2019 à 106,7 en 2022. Il progresse ensuite à 108,4 en 2025, puis à 108,8 en 2026. L'évolution est ainsi légèrement plus dynamique que celle observée au bas de la distribution jusqu'en 2025.

Autour du 75^e percentile, l'indice augmente de 100 en 2019 à 106,8 en 2022, puis à 108,3 en 2025 et 108,8 en 2026. La progression est très similaire à celle observée au 50^e percentile, avec une croissance soutenue suivie d'un léger ralentissement.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent une amélioration continue du pouvoir d'achat entre 2019 et 2026 pour tous les percentiles, sans phase de recul, contrairement à ce qui est observé pour d'autres types de ménages.

En termes de taux de croissance annuel moyen (TCAM), la hausse entre 2019 et 2022 est comprise entre +1,8 % et +2,2 % par année selon le percentile. La croissance demeure positive entre 2022 et 2025 (TCAM de +0,3 % à +0,5 %), puis entre 2025 et 2026 (+0,3 % à +0,7 %). Sur l'ensemble de la période 2019-2026, les TCAM sont positifs (entre +1,0 % et +1,2 % par année), confirmant une amélioration généralisée et graduelle du pouvoir d'achat.

Tableau 5. **Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple avec enfants, Québec**

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
:			
2022	105,6	106,7	106,8
:			
2025	106,6	108,4	108,3
2026	107,3	108,8	108,8
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	1,8	2,2	2,2
2022-2025 (3 ans)	0,3	0,5	0,5
2025-2026 (1 an)	0,7	0,3	0,4
2019-2026 (7 ans)	1,0	1,2	1,2

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS

4.4 Famille monoparentale

Autour du 25^e percentile, le revenu disponible en dollars constants des familles monoparentales passe d'un indice 100 en 2019 à 102,8 en 2022, traduisant une progression modérée sur cette période marquée par des mesures ponctuelles. L'indice diminue légèrement à 102,4 en 2025, puis remonte à 105,2 en 2026, soutenu notamment par l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels (bonification de l'ancien crédit pour la TPS) ainsi que le versement spécial pour l'épicerie et l'énergie. Ainsi, malgré un léger recul intermédiaire, le pouvoir d'achat s'améliore globalement sur l'ensemble de la période.

Autour du 50^e percentile, l'indice passe de 100 en 2019 à 101,9 en 2022, puis à 103,5 en 2025 et 104,3 en 2026. La progression est continue, bien que modérée, indiquant une amélioration graduelle du pouvoir d'achat.

Autour du 75^e percentile, l'indice augmente de 100 en 2019 à 104,5 en 2022, puis à 107,1 en 2025 et demeure stable en 2026. L'évolution montre une croissance soutenue suivie d'une stabilisation en fin de période.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent une amélioration du pouvoir d'achat entre 2019 et 2026 pour tous les percentiles.

En termes de taux de croissance annuel moyen (TCAM), la hausse entre 2019 et 2022 est relativement modérée (+0,9 %, +0,6 % et +1,5 % par année selon le percentile). La période 2022-2025 est caractérisée par un léger recul au 25^e percentile (-0,1 % par année) et une croissance aux autres niveaux (TCAM de +0,5 % et +0,8 %). Entre 2025 et 2026, la croissance est plus marquée au bas de la distribution (+2,8 %), alors qu'elle demeure plus faible au médian (+0,8 %) et nulle au percentile supérieur. Sur l'ensemble de la période 2019-2026, les TCAM sont positifs, confirmant une amélioration globale du pouvoir d'achat.

Tableau 6. **Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Famille monoparentale, Québec**

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
:			
2022	102,8	101,9	104,5
:			
2025	102,4	103,5	107,1
2026	105,2	104,3	107,1
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	0,9	0,6	1,5
2022-2025 (3 ans)	-0,1	0,5	0,8
2025-2026 (1 an)	2,8	0,8	0,0
2019-2026 (7 ans)	0,7	0,6	1,0

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS

4.5 Aîné seul

Autour du 25^e percentile, le revenu disponible en dollars constants des aînés seuls passe d'un indice 100 en 2019 à 108,7 en 2022, traduisant une hausse marquée dans un contexte de mesures ponctuelles liées à l'inflation et à la bonification du soutien aux aînés de 70 ans et plus. L'indice recule ensuite à 105,6 en 2025, avant de remonter à 106,6 en 2026. La trajectoire reflète donc une amélioration initiale importante, suivie d'un recul partiel, puis d'une légère reprise en fin de période.

Autour du 50^e percentile, l'indice passe de 100 en 2019 à 106,5 en 2022. Il diminue ensuite à 104,4 en 2025, puis remonte légèrement à 105 en 2026. L'évolution est similaire à celle observée au bas de la distribution, mais d'amplitude plus modérée.

Autour du 75^e percentile, l'indice augmente légèrement de 100 en 2019 à 100,7 en 2022, puis à 101,0 en 2025, avant de reculer à 100,8 en 2026. L'évolution est donc très stable, sans variation importante sur l'ensemble de la période.

Dans l'ensemble, les résultats montrent une amélioration du pouvoir d'achat au 25^e et au 50^e percentile entre 2019 et 2026, tandis qu'il demeure globalement stable au 75^e percentile, avec des fluctuations très limitées. Cependant, si on compare 2026 à 2022, le résultat de 2022 étant gonflé par les mesures ponctuelles, le constat est un recul ou un maintien du pouvoir d'achat.

En termes de taux de croissance annuel moyen (TCAM), la période 2019-2022 est marquée par une hausse au 25^e percentile (+2,8 % par année) et au 50^e percentile (+2,1 %), alors qu'elle est légère au 75^e percentile (+0,2 % par année). La période 2022-2025 est caractérisée par une contraction au bas et au milieu de la distribution (-1,0 % et -0,6 % annuellement), tandis qu'une très légère croissance est observée au 75^e percentile (TCAM de +0,1 %). Entre 2025 et 2026, la croissance redevient positive au 25^e et au 50^e percentile (+0,9 % et +0,6 %), mais devient négative au 75^e percentile (-0,2 %). Sur l'ensemble de la période 2019-2026, les TCAM demeurent positifs au 25^e et au 50^e percentile (+0,9 % et +0,7 % par an), et très faible au 75^e percentile (+0,1 %), confirmant une amélioration concentrée principalement dans le bas et le milieu de la distribution.

Tableau 7. Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Aîné seul, Québec

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
:			
2022	108,7	106,5	100,7
:			
2025	105,6	104,4	101,0
2026	106,6	105,0	100,8
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	2,8	2,1	0,2
2022-2025 (3 ans)	-1,0	-0,6	0,1
2025-2026 (1 an)	0,9	0,6	-0,2
2019-2026 (7 ans)	0,9	0,7	0,1

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS

4.6 Couple aîné

Autour du 25^e percentile, le revenu disponible en dollars constants des couples aînés passe d'un indice 100 en 2019 à 106,6 en 2022, traduisant une hausse importante sur cette période. L'indice recule ensuite à 104,2 en 2025, puis se stabilise légèrement à 104,6 en 2026. La trajectoire reflète donc une amélioration initiale suivie d'un recul partiel, puis d'un maintien.

Autour du 50^e percentile, l'indice augmente de 100 en 2019 à 104,4 en 2022, puis diminue à 102,8 en 2025 et à 102,3 en 2026. L'évolution indique une progression initiale suivie d'une diminution graduelle du pouvoir d'achat.

Autour du 75^e percentile, l'indice passe de 100 en 2019 à 101,9 en 2022, puis à 102,6 en 2025 avant de revenir à 101,9 en 2026. L'évolution est donc globalement stable, avec des variations de faible amplitude autour du niveau initial.

Dans l'ensemble, les résultats montrent une amélioration du pouvoir d'achat entre 2019 et 2022 à tous les percentiles, suivie d'un recul ou d'une stagnation par la suite. Ainsi, il y a entre 2022 et 2026 un recul du pouvoir d'achat pour les couples aînés autour du 25^e et du 50^e percentile, mais maintien du pouvoir d'achat autour du 75^e percentile.

La période 2019-2022 est caractérisée par un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de +2,2 % par au 25^e percentile, de +1,5 % au 50^e percentile et de +0,6 % au 75^e percentile. La période 2022-2025 montre un recul au bas et au milieu de la distribution (-0,8 % et -0,5 % par année), tandis qu'une légère croissance est observée au 75^e percentile (TCAM de +0,2 %). Entre 2025 et 2026, la dynamique est plus faible et contrastée : hausse au 25^e percentile (+0,4 %), mais recul aux 50^e et 75^e percentiles (-0,5 % et -0,7 %). Sur l'ensemble de la période 2019-2026, les TCAM sont positifs, mais faibles (entre +0,3 % et +0,6 % par année), indiquant une amélioration limitée et inégale du pouvoir d'achat.

Tableau 8. **Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple aîné, Québec**

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
:			
2022	106,6	104,4	101,9
:			
2025	104,2	102,8	102,6
2026	104,6	102,3	101,9
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	2,2	1,5	0,6
2022-2025 (3 ans)	-0,8	-0,5	0,2
2025-2026 (1 an)	0,4	-0,5	-0,7
2019-2026 (7 ans)	0,6	0,3	0,3

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS

ENCADRÉ : EFFET DES MESURES PONCTUELLES DE 2022 ET 2026

Quels sont les effets des mesures ponctuelles sur l'indicateur de pouvoir d'achat ?

Afin d'en illustrer les effets, les résultats de la personne seule non aînée, de la famille monoparentale et de l'aîné seul sont repris ici. Pour chacun de ces ménages, les revenus disponibles autour du 25^e, du 50^e et du 75^e percentile sont recalculés pour 2022 et 2026 sans tenir compte des mesures ponctuelles.

Pour l'exercice effectué dans le présent encadré, les mesures considérées sont :

- Pour 2022, les deux montants ponctuels pour le coût de la vie et le versement supplémentaire de TPS ;
- Pour 2026, la bonification du crédit de TPS (Allocation pour l'épicerie et les biens essentiels, montant supplément unique et bonification temporaire de 25 %) et le versement spécial pour l'épicerie et l'énergie.

Le tableau montre qu'en 2022, ces mesures ont fait croître le revenu disponible entre 1,3 % et 5,6 % selon le ménage et le niveau de revenu considéré. En 2026, l'effet serait entre 0 et 1,8 %.

Effet des mesures sur le revenu disponible, 2022 et 2026

	Percentile								
	»25 ^e	»50 ^e	»75 ^e	»25 ^e	»50 ^e	»75 ^e	»25 ^e	»50 ^e	»75 ^e
2022									
	Personne seule			Monoparentale (1 enfant)			Aîné seul		
Revenu disponible, \$, SANS mesures	23 860	38 488	54 529	38 785	54 100	70 867	26 113	30 900	43 072
1 ^{er} montant - coût de la vie	500	500	500	500	500	500	500	500	500
2 ^e montant - coût de la vie	600	600	400	600	400	400	600	600	400
Crédit TPS ponctuel (50 %)	230	-	-	380	-	-	230	230	-
	1 330	1 100	900	1 480	900	900	1 330	1 330	900
Revenu disponible, \$, AVEC mesures	25 190	39 588	55 429	40 265	55 000	71 767	27 443	32 230	43 972
Hausse en %	5,6 %	2,9 %	1,7 %	3,8 %	1,7 %	1,3 %	5,1 %	4,3 %	2,1 %
2026									
	Personne seule			Monoparentale (1 enfant)			Aîné seul		
Revenu disponible, \$, SANS mesures	27 230	44 539	62 996	45 369	62 774	82 371	29 663	35 152	49 214
Crédit supp. unique crédit TPS	265	-	-	440	-	-	265	265	-
Crédit TPS bonifié (Alloc. épicerie... +25 %)	112	-	-	112	-	-	112	112	-
Versement spécial pour l'épicerie... (Qc)	100	100	-	150	150	-	100	100	100
	477	100	-	702	150	-	477	477	100
Revenu disponible, \$, AVEC mesures	27 707	44 639	62 996	46 071	62 924	82 371	30 140	35 629	49 314
Hausse en %	1,8 %	0,2 %	0,0 %	1,5 %	0,2 %	0,0 %	1,6 %	1,4 %	0,2 %

Une fois obtenu le revenu disponible excluant les mesures, il est possible de construire l'indicateur de pouvoir d'achat sans les mesures pour 2022 et 2026 (revenu disponible en dollars constants de 2026 exprimé sous forme d'un indice 100 base 2019).

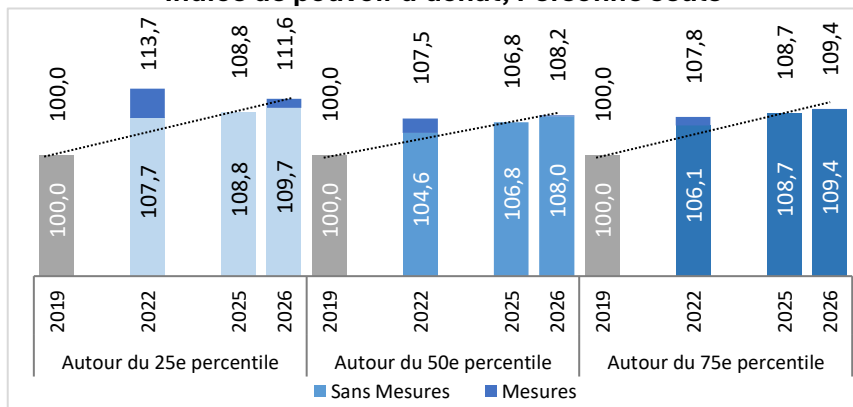
Les graphiques qui suivent présentent les résultats.

En traçant une tendance partant de 2019 et allant jusqu'à 2026 pour chacun des percentiles, il est possible de constater l'ampleur des mesures ponctuelles de 2022.

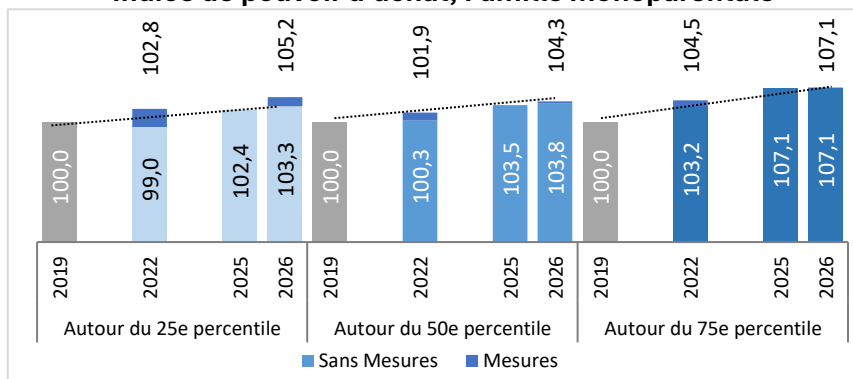
Dans les 9 exemples de familles-revenus, deux cas montrent une détérioration du pouvoir d'achat entre 2019 et 2022 en l'absence de mesures ponctuelles. Il s'agit de la famille monoparentale autour du 25^e percentile et de l'aîné seul autour du 75^e percentile. Dans tous les autres cas, l'indice avec mesures de 2022 surpasse la tendance 2019-2026. Ainsi, sans les mesures, l'indice de pouvoir d'achat aurait crû entre 2022 et 2025 au lieu de diminuer.

En 2026, parmi les 7 cas sur 9 où les ménages bénéficient de certaines mesures, il n'y a que l'aîné seul qui aurait vu son pouvoir d'achat diminuer, ou diminuer davantage, sans les mesures. Les autres ménages qui en bénéficient auraient vu leur pouvoir d'achat croître légèrement ou être maintenu entre 2025 et 2026 même en l'absence de mesures.

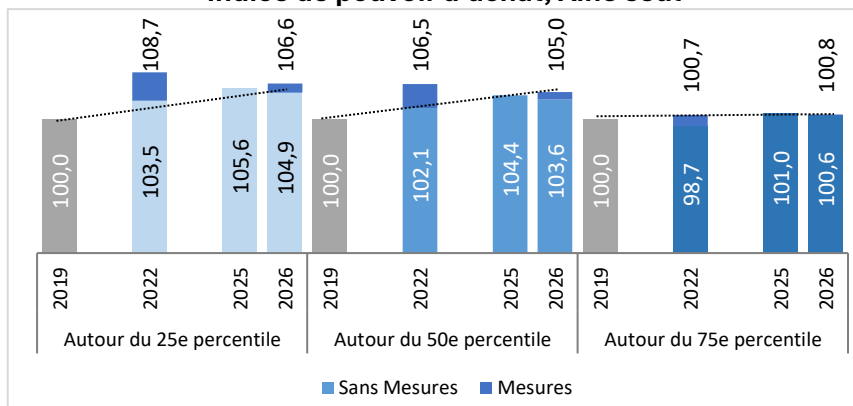
Indice de pouvoir d'achat, Personne seule



Indice de pouvoir d'achat, Famille monoparentale



Indice de pouvoir d'achat, Aîné seul



CONCLUSION

L'épisode inflationniste amorcé en 2021 a ravivé les préoccupations liées au coût de la vie et au pouvoir d'achat des ménages québécois. Si l'inflation mesurée par l'IPC est depuis retournée dans la fourchette cible de la Banque du Canada, la hausse marquée et persistante des prix de certains biens essentiels, notamment l'alimentation et le logement, continue d'influencer de façon marquée la perception qu'ont les ménages de leur situation financière. Dans ce contexte, il était essentiel de distinguer l'évolution du coût de la vie de celle du pouvoir d'achat et d'examiner comment les revenus disponibles ont évolué, une fois l'inflation prise en compte.

D'entrée de jeu, il convient de signaler qu'un écart persistant demeure entre l'évolution mesurée du pouvoir d'achat et les perceptions des ménages. Les données sur les attentes d'inflation et la sécurité financière montrent que de nombreux ménages continuent d'anticiper une érosion de leur niveau de vie, ce qui se traduit par des comportements de restriction des dépenses. Cette divergence s'explique en partie par la structure de consommation des ménages à faible revenu, pour lesquels la part consacrée aux biens essentiels est plus élevée, ainsi que par une surestimation de l'inflation observée.

Il est possible d'établir des constats à l'égard de trois périodes : 2019-2022, 2022-2025 et 2025-2026 avant de faire un constat pour l'ensemble de la période 2019-2026.

Pour la période 2019-2022, le pouvoir d'achat s'est amélioré pour l'ensemble des ménages analysés, et ce pour chacune des situations de revenus. Dans cinq situations sur six, s'expliquant en partie par l'importance des mesures ponctuelles dans le portefeuille des ménages, l'augmentation a été plus forte dans la situation à plus faible revenu que dans la situation médiane.

Tableau 9. **Période 2019-2022 - Indice de pouvoir d'achat par type de famille, Québec, Indice de 2022**, indice base 2019 = 100

	Autour du 25^e percentile Indice 2022	Autour du 50^e percentile Indice 2022	Autour du 75^e percentile Indice 2022
Personne seule	113,7	107,5	107,8
Couple sans enfant	108,0	106,4	106,2
Couple avec enfants	105,6	106,7	106,8
Famille mono.	102,8	101,9	104,5
Aîné seul	108,7	106,5	100,7
Couple aîné	106,6	104,4	101,9

Les années subséquentes, soit de 2022 à 2025, se distinguent par une dynamique plus contrastée par rapport à la période 2019-2022. Pour plusieurs groupes, on observe un ralentissement, voire une légère érosion du pouvoir d'achat, surtout chez les ménages situés aux percentiles inférieurs et chez les ménages âgés. Si le pouvoir d'achat s'est amélioré pour les six situations de ménages autour du 75^e percentile, il a diminué dans 5 des situations de ménages autour du 25^e percentile. Pour la situation médiane, le résultat est partagé avec la moitié voyant la situation du pouvoir d'achat se détériorer et l'autre moitié s'améliorer. Pour certains ménages, le sentiment de voir le pouvoir d'achat se dégrader depuis quelques années apparaît fondé. Sous cet angle, l'importance relative des mesures ponctuelles en 2022 et leurs absences en 2025 expliquent une partie des diminutions du pouvoir d'achat de certains ménages.

Tableau 10. **Période 2022-2025 - Indice de pouvoir d'achat par type de famille, Québec, Indice de 2025 et variation en points de pourcentage entre 2022 et 2025, indice base 2019 = 100**

	Autour du 25^e percentile Indice 2025 (écart 2022-2025)	Autour du 50^e percentile Indice 2025 (écart 2022-2025)	Autour du 75^e percentile Indice 2025 (écart 2022-2025)
Personne seule	108,8 (-4,9)	106,8 (-0,7)	108,7 (+0,9)
Couple sans enfant	106,8 (-1,2)	106,6 (+0,2)	107,5 (+1,3)
Couple avec enfants	106,6 (+1,0)	108,4 (+1,7)	108,3 (+1,5)
Famille mono.	102,4 (-0,4)	103,5 (+1,6)	107,1 (+2,6)
Aîné seul	105,6 (-3,1)	104,4 (-2,1)	101,0 (+0,3)
Couple aîné	104,2 (-2,4)	102,8 (-1,6)	102,6 (+0,7)

Les projections pour 2026 indiquent un redressement ou un maintien du pouvoir d'achat pour plusieurs groupes, en particulier chez les ménages à plus faible revenu, en tenant compte de l'ensemble des interactions, incluant la bonification de certaines mesures de soutien du revenu comme la transformation du crédit de TPS en allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et le versement unique pour l'épicerie et l'énergie. Pour l'ensemble des situations de ménages autour du 25^e percentile, le pouvoir d'achat devrait s'améliorer en 2026 par rapport à l'année dernière. Autour du revenu médian, ce sont cinq situations de ménages sur six qui voient leur pouvoir d'achat s'améliorer alors qu'autour du 75^e percentile, quatre situations de ménage s'améliorent et deux situations voient une perte de son pouvoir d'achat. Les hausses les plus significatives sont concentrées chez les plus faibles revenus.

Le tableau 11 permet aussi d'observer la progression du pouvoir d'achat sur la période 2019 à 2026. D'abord, chacune des situations de ménages voit son pouvoir d'achat s'améliorer en 2026 par rapport à la situation qui prévalait avant la pandémie de COVID-19. L'analyse met également en lumière des trajectoires différenciées de l'évolution du pouvoir d'achat selon la composition des ménages. Les personnes seules, les familles monoparentales et les ménages à faible revenu bénéficient davantage des transferts gouvernementaux, ce qui rend leur pouvoir d'achat plus sensible aux décisions de politiques publiques. C'est la situation de la personne seule autour du 25^e percentile qui voit son pouvoir d'achat s'améliorer le plus au cours de cette période. Sa progression excède non seulement les autres situations de ménages, mais également celle d'une personne seule à des revenus plus élevés.

À l'inverse, les ménages à revenu plus élevé et certains ménages aînés dépendent davantage de la dynamique des revenus de marché, ce qui explique une évolution plus modérée de leur pouvoir d'achat en termes réels.

Tableau 11. **Période 2025-2026 - Indice de pouvoir d'achat par type de famille, Québec, Indice de 2026 et variation en points de pourcentage entre 2025 et 2026**, indice base 2019 = 100

	Autour du 25^e percentile Indice 2026 (écart 2025-2026)	Autour du 50^e percentile Indice 2026 (écart 2025-2026)	Autour du 75^e percentile Indice 2026 (écart 2025-2026)
Personne seule	111,6 (+2,8)	108,2 (+1,5)	109,4 (+0,7)
Couple sans enfant	107,3 (+0,5)	107,2 (+0,5)	107,9 (+0,4)
Couple avec enfants	107,3 (+0,7)	108,8 (+0,4)	108,8 (+0,5)
Famille mono.	105,2 (+2,8)	104,3 (+0,8)	107,1 (0,0)
Aîné seul	106,6 (+1,0)	105 (+0,6)	100,8 (-0,2)
Couple aîné	104,6 (+0,4)	102,3 (-0,6)	101,9 (-0,8)

Ainsi, l'ensemble des situations de ménages au niveau de revenu analysé voit son revenu disponible en dollars constants progresser entre 2019 et 2026. Cette amélioration est particulièrement marquée entre 2019 et 2022, période caractérisée à la fois par une forte reprise économique postpandémique et par la mise en place de nombreuses mesures gouvernementales ponctuelles destinées à atténuer les effets de la hausse des prix.

Enfin, l'analyse de l'évolution du pouvoir d'achat selon les périodes permet de constater une certaine difficulté pour les gouvernements à établir le bon niveau de mesures ponctuelles, d'autant que ces dernières se superposent souvent sans nécessairement être coordonnées entre les gouvernements fédéral et du Québec.

Si le gouvernement du Québec ou si les partis politiques, à l'aube des élections, veulent ajouter un support aux ménages québécois, ils doivent garder en tête les éléments suivants :

- Le gouvernement fédéral, par la réduction d'impôt dans la mise en œuvre qui s'étale en 2025 et en 2026 et par le remplacement du crédit de TPS par une allocation bonifiée, contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages québécois, tout comme le versement unique pour l'épicerie et l'énergie du gouvernement du Québec annoncé en mai 2026 ;
- le pouvoir d'achat devrait augmenter en 2026 par rapport à 2025 pour les six situations de ménages à faibles revenus et pour cinq des six situations de ménages autour du revenu médian.

À la lumière de la mise en place de mesures ponctuelles postpandémiques, les gouvernements doivent avoir à l'esprit dans l'établissement de telles mesures que si elles apportent un certain support aux ménages visés, leurs disparitions causent ensuite des pressions sur le maintien du pouvoir d'achat de ces ménages. Ainsi, s'il faut agir, il faut agir de manière ciblée.

ANNEXE 1. À CHACUN SON MÉCANISME D'INDEXATION

Le processus d'indexation des paramètres du régime d'imposition des particuliers ou des divers programmes qui s'adressent aux particuliers québécois est le plus souvent lié à un indice de prix à la consommation. Selon le programme ou la mesure, l'indice choisi peut toutefois différer.

La liste qui suit expose les façons dont sont indexés les principaux paramètres des mesures et programmes gouvernementaux affectant le calcul du revenu disponible des ménages québécois.

- *Régime d'imposition des particuliers du gouvernement du Québec*²⁰ : Pour une année donnée (année x), moyenne des 12 indices mensuels se terminant en septembre de l'année précédente (année x-1) sur la moyenne des 12 mois se terminant en septembre de l'autre année qui la précède (année x-2). L'indice utilisé est l'IPC du Québec, excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et articles pour fumeurs et le cannabis récréatif.
- *Régime d'imposition des particuliers du gouvernement fédéral*²¹ : L'indice est l'IPC d'ensemble du Canada. Le taux est calculé pour les mêmes mois que dans le cas du Québec.
- *Prestation d'aide financière de dernier recours* : Indexée au même taux que celui du régime d'imposition des particuliers du Québec.
- *RRQ – Maximum des gains admissibles (MGA)*²² : La cotisation maximale payée au RRQ, et au Régime de pension du Canada (RPC), dépend notamment du MGA. Le MGA est établi tous les ans selon la croissance du salaire moyen hebdomadaire au Canada. La prestation du RRQ est quant à elle indexée en fonction de la croissance de la moyenne de l'IPC d'ensemble pour le Canada établie pour la période de 12 mois prenant fin le 31 octobre précédent.
- *RQAP – maximum annuel assurable*²³ : La cotisation maximale payée au RQAP dépend notamment du maximum annuel assurable. Ce montant est ajusté le 1^{er} janvier de chaque année selon le taux fixé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Sa croissance est calculée à l'aide de la rémunération hebdomadaire moyenne des travailleurs de l'ensemble des activités économiques du Québec établies par Statistique Canada.
- *Assurance-emploi – maximum de la rémunération assurable (MRA)* : La cotisation maximale dépend notamment du MRA. Sa croissance est calculée par la croissance de la moyenne, pour la période de douze mois se terminant le 30 avril de l'année précédente, de la rémunération hebdomadaire moyenne du Canada.
- *Coût de la contribution réduite au service de garde subventionné*²⁴ : Le montant de la contribution réduite, déboursé par un parent admissible, est indexé au 1^{er} janvier de chaque année, selon le plus élevé des taux suivants : 1^o) le taux correspondant à la variation annuelle de l'IPC moyen pour le

²⁰ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/parametres/AUTFR_RegimeImpot2026.pdf

²¹ <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/foire-questions-particuliers/rajustement-montants-fonction-indexation-impot-particuliers-prestations.html>

²² <https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/planification/reflexions/Pages/inflation-et-indexation.aspx>

²³ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-29.011> et <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-3.001?&cible=>

²⁴ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/s-4.1.1.%20r.%201#:~:text=Est%20admissible%20au%20paiement%20de,2001%2C%20c.>

Québec, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac et le cannabis récréatif, se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier (p. ex. : le 31 mars 2019 pour l'indexation du 1^{er} janvier 2021) ; 2^o) le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs, pour 4 exercices financiers, dont le plus récent se termine le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier (p. ex. : 2015-2016 à 2018-2019 pour l'indexation du 1^{er} janvier 2021). Notons que ce tarif fait partie de la liste des tarifs soumis à la limitation de l'indexation à 3 % pour les quatre prochaines années.

- *Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti*²⁵ : Les taux des prestations sont ajustés quatre fois par année selon une « méthode de la moyenne mobile » de 3 mois, sur la base de l'IPC d'ensemble pour le Canada.

²⁵ https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1246/TexteCompleet.html

ANNEXE 2. REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ POUR LA TAILLE DU MÉNAGE EN DOLLARS CONSTANTS DE 2026

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Personne seule			
2019	24 825	41 242	57 599
2022	28 223	44 355	62 103
2025	27 001	44 030	62 607
2026	27 707	44 639	62 996
Couple sans enfant			
2019	49 756	67 659	89 721
2022	53 757	71 972	95 324
2025	53 151	72 152	96 409
2026	53 376	72 539	96 797
Couple avec enfants			
2019	45 626	58 113	73 976
2022	48 171	61 982	78 978
2025	48 637	62 991	80 128
2026	48 970	63 207	80 462
Famille monoparentale			
2019	31 046	42 749	54 388
2022	31 900	43 574	56 857
2025	31 796	44 252	58 258
2026	32 671	44 588	58 245
Aîné seul			
2019	28 279	33 922	48 919
2022	30 747	36 111	49 267
2025	29 861	35 430	49 394
2026	30 140	35 629	49 314
Couple aîné			
2019	39 897	52 075	70 819
2022	42 530	54 377	72 153
2025	41 569	53 540	72 680
2026	41 746	53 250	72 147
Aîné seul de 65 à 69 ans			
2019	27 956	36 876	52 284
2022	28 340	39 001	52 072
2025	27 419	38 748	53 185
2026	27 687	39 016	52 880
Couple aîné de 65 à 69 ans			
2019	43 065	54 500	74 711
2022	45 097	56 188	76 496
2025	43 858	55 640	77 108
2026	43 946	55 508	76 740
Aîné seul de 70 ans et plus			
2019	28 304	33 164	47 872
2022	30 944	35 527	48 586

2025	30 061	34 776	48 528
2026	30 317	34 972	48 445
Couple aîné de 70 ans et plus			
2019	38 667	50 763	68 760
2022	41 845	53 366	69 994
2025	40 847	52 524	70 150
2026	41 090	52 135	69 776

Source : Calculs des auteurs à partir de la BD/MSPS v34.0.

ANNEXE 3. MÉNAGES ÂÎNÉS SELON L'ÂGE – INDICE DE POUVOIR D'ACHAT

Aîné seul de 65 à 69 ans

Tableau 12. Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Aîné seul âgé entre 65 et 69 ans, Québec

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
2022	101,4	105,8	99,6
2025	98,1	105,1	101,7
2026	99,4	106,1	101,3
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	0,5	1,9	-0,1
2022-2025 (3 ans)	-1,1	-0,2	0,7
2025-2026 (1 an)	1,3	0,9	-0,4
2019-2026 (7 ans)	-0,1	0,8	0,2

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS

Couple aîné de 65 à 69 ans

Tableau 13. Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple aîné âgé entre 65 et 69 ans, Québec

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
2022	104,7	103,1	102,4
2025	101,8	102,1	103,2
2026	102,0	101,8	102,7
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	1,5	1,0	0,8
2022-2025 (3 ans)	-0,9	-0,3	0,3
2025-2026 (1 an)	0,2	-0,2	-0,5
2019-2026 (7 ans)	0,3	0,3	0,4

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS

Aîné seul de 70 ans et plus

Tableau 14. **Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Aîné seul âgé de plus de 70 ans, Québec**

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
2022	109,3	107,1	101,5
2025	106,2	104,9	101,4
2026	107,1	105,5	101,2
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	3,0	2,3	0,5
2022-2025 (3 ans)	-1,0	-0,7	0,0
2025-2026 (1 an)	0,9	0,6	-0,2
2019-2026 (7 ans)	1,0	0,8	0,2

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS

Couple aîné de 70 ans et plus

Tableau 15. **Indice de pouvoir d'achat et taux de croissance annuel moyen, Couple aîné âgé de 70 ans et plus, Québec**

	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Indice 100 = 2019			
2019	100	100	100
2022	108,2	105,1	101,8
2025	105,6	103,5	102,0
2026	106,3	102,7	101,5
Taux de croissance annuel moyen (en %)			
2019-2022 (3 ans)	2,7	1,7	0,6
2022-2025 (3 ans)	-0,8	-0,5	0,1
2025-2026 (1 an)	0,6	-0,7	-0,5
2019-2026 (7 ans)	0,9	0,4	0,2

Source : Calculs des auteurs depuis la BD/MSPS